



Maladie mentale, illusion fatale

En 1970, il ne fallait pas dire qu'on était lesbienne et féministe. Elle l'a dit. En 1991, on ne dit pas qu'on a été traitée par un psychiatre, internée. Elle, elle en parle. Kate Millett (ci-contre) n'a pas changé. Elle raconte aujourd'hui ses pérégrinations psychiatriques, dans une diatribe passionnée dont elle livre l'essentiel à Josée Boileau. **Page B-6**

Design 1935-1965 : ce qui fut moderne

Nous avons tort, explique notre chroniqueur d'arts visuels Jean Dumont, d'oublier trop souvent notre Musée des arts décoratifs. À partir du 26 février, en effet, il faudra se déplacer jusqu'à New York pour admirer *Design 1935-1965 : ce qui fut moderne*, une exposition qui ne reviendra à Montréal qu'à la fin de 92. **Page B-3**

L'avenir de l'ordre mondial

Le directeur de l'Institut pour la paix et la sécurité internationales, M. Bernard Wood, souligne que la conduite de la guerre dans le Golfe ne relève pas de l'ONU en tant que telle, mais que cette guerre avait l'autorisation légale. Il affirme également que le moment est venu d'établir le Comité d'état-major de l'ONU. **Page B-8**

Les 10 ans du Moulin à musique

Hélène da Silva célébrera ce soir le dixième anniversaire du Moulin à musique, un organisme institué pour faire connaître la musique aux jeunes, mais aussi à leurs parents. *Un violon sur l'épaule*, la septième production de la compagnie, sera présentée dans les écoles, les maisons de la culture et les parcs, à l'été. **Page B-3**



Les cruelles limites de la francisation

À quoi sert aux immigrants de parler français s'ils n'ont ni pouvoir ni emploi ?

Paul Cauchon

« À QUOI ça sert d'offrir des cours de français pendant six mois dans un COFI à un immigrant s'il ne trouve jamais d'emploi en français ? Pourquoi alors le principal outil d'intégration serait la francisation ? »

Keder Hyppolite martèle les mots en frappant de la main sur la table. Autour de lui, tout le monde approuve. L'argument laisse planer un léger doute autour des beaux discours sur la francisation des immigrants et permet d'entrevoir ses limites parfois cruelles au quotidien...

Les cinq personnes réunies en cet après-midi d'hiver discutent de « l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration » publié en décembre dernier par le gouvernement québécois sous le titre de *Au Québec, pour bâtir ensemble*, et à propos duquel vient de s'ouvrir à Québec une commission parlementaire.

Tous les cinq assument un certain leadership dans leurs communautés respectives. Keder Hyppolite, très actif dans la communauté haïtienne, dirige le Service d'aide aux néo-québécois et immigrants.

Pascual Delgado, lui, s'occupe du Service des droits des minorités ethniques au YMCA Montréal. Jorge Guerra préside l'Association latino-américaine Côte-des-Neiges. Osé Domond s'occupe du tout nouveau Mouvement antiraciste. Et Fatima Houada-Pépin préside le Centre maghrébin de recherche et d'information.

Tous les cinq réfléchissent à voix haute à l'intégration des immigrants, à la place du français au Québec, à l'identité québécoise. Ils ont beaucoup à dire. La francisation, qui leur tient tout de même à cœur, semble dépassée par d'autres questions, comme l'emploi et le pouvoir.

« Je me demande souvent si les gens veulent l'intégration, lance Osé Domond. L'intégration ne peut pas être à sens unique : « *Voilà je vous apprend le français, et vous êtes maintenant intégré.* » Parlant français, est-ce que je me considère comme Québécois ? Tout dépend de ce que je pense, mais tout dépend aussi de ce que les Québécois me renvoient, de la vision qu'ils ont de

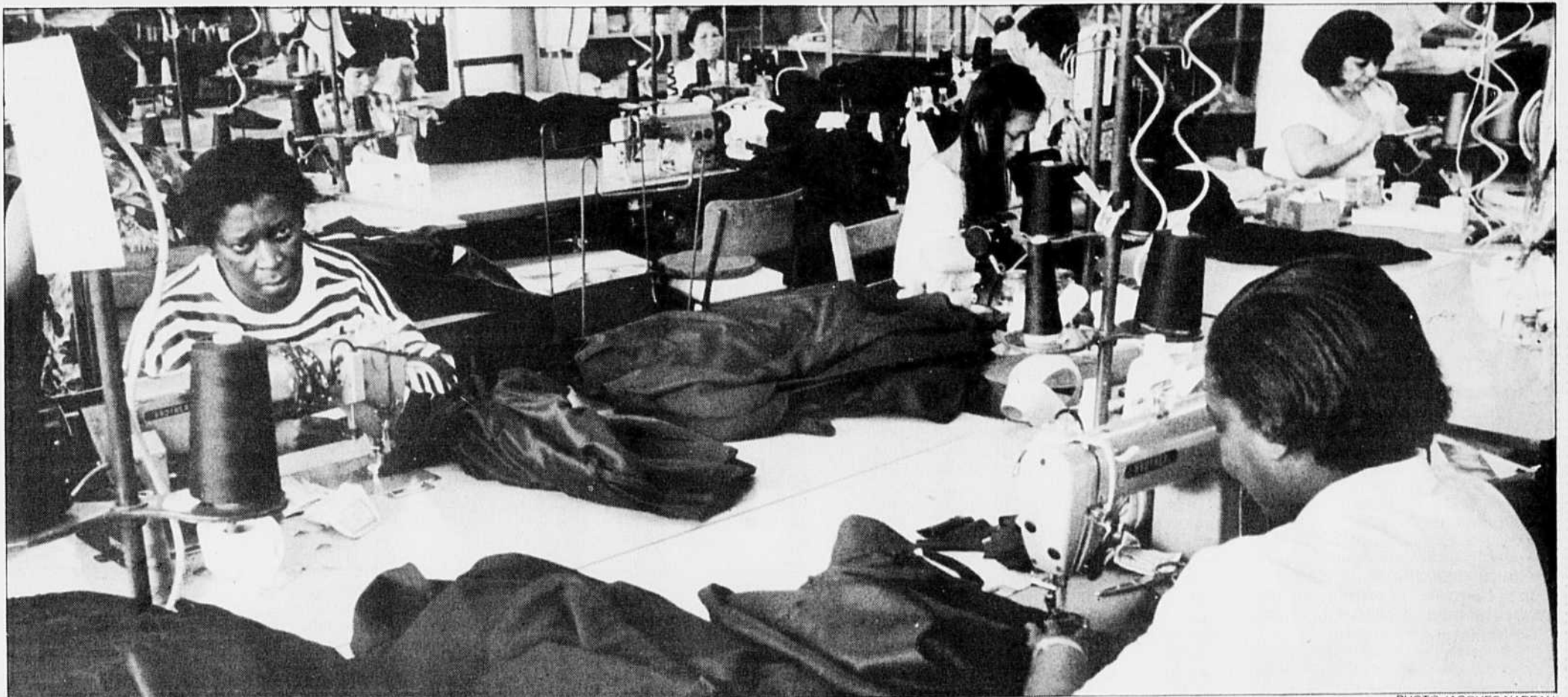


PHOTO JACQUES NADEAU

Chez plusieurs communautés ethniques le chômage est plus élevé que dans l'ensemble de la population, et lorsqu'on trouve un emploi celui-ci est sous-payé. Plusieurs immigrants, qui apprennent le français dans les COFI, s'étonnent d'aboutir dans des milieux de travail essentiellement anglophones à Montréal...

moi. Je me sentirai complètement Québécois lorsque je me sentirai totalement accepté à part entière comme faisant partie de ce qu'on appelle les Québécois. Mais ça ne peut pas marcher tant qu'on me demandera d'où je viens et depuis combien de temps je suis ici...

Plusieurs Québécois associent automatiquement l'intégration des immigrants et francisation. La réalité semble plus complexe.

« Beaucoup, sinon la majorité des immigrants, comprennent l'importance de la francisation, mais de notre point de vue ça ne règle pas tous les problèmes, ajoute Fatima Houada-Pépin. Parce que les milieux de travail n'ont pas encore pris conscience

du rôle social que les institutions devaient jouer pour rendre le français attrayant aux immigrants. »

« Si les jeunes immigrants parlent anglais dans les écoles, cela révèle non pas une opposition au français, mais la constatation que le milieu de travail est d'abord anglophone. »

Fatima Houada-Pépin déplore que les organismes des communautés ethniques soient quasiment les seuls à tenir un seul discours.

« On va vraiment avancer quand des hommes et des femmes d'affaires *pure laine* vont se lever et prôner l'intégration. Si c'est seulement nous qui le faisons, nous passons pour des chialeurs. Non seulement Robert Bousassa devrait considérer l'inté-

gration comme aussi prioritaire que la Constitution ou l'électricité, mais le gouvernement a absolument besoin de partenaires. Lavalin, SNC, la Chambre de commerce doivent promouvoir l'intégration. Tout comme les syndicats, qui se sont souvent avérés être une barrière structurelle pour l'embauche des minorités. »

« Il faut cesser de croire que les immigrants arrivent ici avec un préjugé défavorable contre le français, conclut-elle. Il faut arrêter de les culpabiliser parce que le français se porte mal. Le français se porte mal parce qu'il s'enseigne mal, y compris chez les jeunes Québécois de souche. Il s'enseigne mal parce qu'il n'y a pas suffisamment de ressources, parce

que la pédagogie fout le camp, parce que l'enseignement des langues se porte mal partout... »

Mais les difficultés à se trouver un emploi ne sont-elles pas les mêmes pour tout le monde ? Jorge Guerra réplique que le taux de disponibilité de la main-d'œuvre immigrante à Montréal est bien au-delà du nombre réel d'immigrants qui occupent un emploi. Pascual Delgado ajoute que le taux de chômage chez les immigrants est toujours plus élevé que dans l'ensemble de la population, et que pour certains groupes (Haïtiens, Noirs anglophones) il est plus du double.

« C'est simple : les programmes d'égalité en emploi ne fonctionnent

pas, parce que les gens qui les appliquent n'y croient pas », lance Keder Hyppolite.

En fait, non seulement les membres des communautés culturelles s'interrogent sur leur place dans la société québécoise, mais ils remettent en question le rôle même du ministère avec lequel ils traitent.

« Comment un ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration peut-il s'occuper de toutes les questions relatives à l'intégration ? lance Osé Domond. Pour vraiment promouvoir l'intégration c'est le gouvernement comme corps entier qui devrait s'engager dans la démarche, avec tous les ministères. »

Voir page B-2 : Francisation



PHOTO JACQUES NADEAU

Deux révolutionnaires tranquilles de l'enseignement collégial : Mme Cécile d'Amours, professeure de mathématique au cégep Ahuntsic, et M. Paul Inchauspé, directeur général du même établissement.

La révolution feutrée des cégeps

Jean-Pierre Proulx

PERSONNE ne l'a trompé, mais la réforme de l'enseignement collégial est sérieusement lancée.

Le plus extraordinaire, c'est que les deux éléments essentiels de cette réforme, la « formation fondamentale » et « l'approche-programme », sont repris d'un document vieux de près de 16 ans : le « Rapport Nadeau », du nom de M. Jean-Guy Nadeau, président du comité qui l'a préparé.

Intitulé : « Le collège, rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial », le document a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation en juillet 1975, puis *tableté*. On heurtait les pouvoirs établis.

La réforme en cours pourrait aussi mettre un terme au débat amorcé peu de temps après la création des cégeps sur la spécificité de cet ordre d'enseignement. Il y a deux à peine, la Fédération des cégeps écrivait n'avoir pas encore « de vision

Après 16 ans de palabres, la réforme de l'enseignement est sérieusement lancée

claire des objectifs de formation au collégial, tout au moins quant au secteur général ».

Deux concepts clés sont donc au cœur du mouvement amorcé : « formation fondamentale » et « approche-programme ».

Depuis cinq ans, la « formation fondamentale » a donné lieu à un déferlement de colloques, de journées d'études et de dossiers dans les collèges et les universités, explique M. Jacques Laliberté, de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke et spécialiste de la question.

Le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil des universités et celui des collèges en ont fait aussi un thème privilégié. Le Centre d'animation, de développement et de re-

cherche en éducation (CADRE) que dirige M. Paul-Émile Gingras et qui, incidemment, a rédigé le rapport Nadeau, a aussi préparé un dossier de recherche internationale très élaboré sur la question.

La publication, en 1984, de l'Édition commentée du règlement sur le régime pédagogique du collégial a ressuscité le concept de « formation fondamentale ». Celle-ci, y écrit-on, constitue le « principe intégrateur des composantes des programmes d'études ».

La définition proposée a fini par faire l'unanimité. Elle comprend deux dimensions :

■ En extension, la formation fondamentale veut contribuer au développement « intégral » de la personne et donc permettre l'acquisition des

connaissances, mais aussi l'apprentissage d'habiletés diverses, de même que l'appropriation de valeurs.

■ En profondeur, et c'est surtout là qu'elle permet de distinguer l'ordre collégial, « elle vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant quelle que soit son orientation ».

Le directeur du cégep Ahuntsic, M. Paul Inchauspé, un des leaders intellectuels de la réforme en cours, explique : « Les professeurs font de la formation fondamentale quand ils vont à l'essentiel de leur discipline et quand ils tiennent à faire des liens entre les éléments ; quand ils s'intéressent aux méthodes et non à des trucs ; quand ils réussissent à ce que leurs élèves changent de niveau dans la façon de passer, par exemple, de la mémorisation à la compréhension ; quand ils dégagent les notions fondamentales à maîtriser ; quand au-delà des disciplines et des techniques, ils amènent les étudiants à maîtriser des aptitudes plus générales. »

Voir page B-2 : Cégeps

CAHIER SPÉCIAL

Série Services aux entreprises, cahier no. 1:

COMMUNICATIONS

«LES COMMUNICATIONS EN PÉRIODE DE TURBULENCE»

PARUTION LE 1er MARS DANS LE DEVOIR

COMMUNICATIONS:

Pourquoi et comment réviser ses stratégies et tactiques de communication en ces temps de récession économique et de crise internationale.

Rédigé par une équipe de spécialistes du monde des affaires et des communications, ce premier numéro de la série Services aux entreprises 1991 est à ne pas manquer.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 21 février

CINÉMA

L'ombre de Raoul Wallenberg sur Berlin

Robert Lévesque
Collaboration spéciale

BERLIN — Raoul Wallenberg est-il vivant ? Le secrétaire de l'ambassade suédoise à Budapest en 1944 et 1945, qui sauva de la mort des centaines de Juifs, des milliers peut-être, avant de disparaître pour toujours, aurait aujourd'hui 78 ans. Deux films projetés au festival de Berlin, un de Stockholm et un de Kiev, posent la question, en établissant l'hypothèse. L'ombre de Raoul Wallenberg passe sur Berlin.

Officiellement, Raoul Wallenberg est mort d'un infarctus le 17 juillet 1947 dans la prison de Lubianka à Moscou. Il avait été fait prisonnier par les services secrets soviétiques dès la libération de Budapest. Plus personne, jamais, ne revit sa trace. Tandis que l'Union soviétique maintenait sa version officielle de l'infarctus en 47, les parents de Wallenberg, des proches, puis des organismes juifs ont toujours soutenu, témoins à l'appui, que « l'un des grands humanistes du 20^e siècle » avait été vu, après 1947, soit dans un camp soviétique soit dans une prison.

La perestroïka de Gorbatchev n'a pas apporté de réponse au mystère Wallenberg. Mais elle permet, cette perestroïka, qu'un jeune cinéaste de 30 ans, Alexander Rodnjanski, réalise un documentaire sur la question et parte à la recherche des traces de Wallenberg. Ce document de 70 minutes, présenté dans la section Panorama, constitue la première tentative soviétique d'expliquer l'affaire Wallenberg. Titré *La mission de Raoul Wallenberg*, il étonnera les plus sceptiques envers les changements en Union soviétique.

L'autre film sur Wallenberg est une grosse co-production suédo-hongroise signée par un ancien assistant d'Ingmar Bergman, Kjell Grede. *God Aften, Herr Wallenberg* est inscrit au nom de la Suède dans la compétition de la Berlinale. Avec une solide distribution, où l'on reconnaît Erland Josephson et quelques autres comédiens de Bergman, ce film reconstitue les quelques jours où Wallenberg a mené une négociation dramatique entre 20 Juifs, réfugiés dans un immeuble, et un membre du parti fasciste hongrois chargé de les surveiller avant leur déportation.

Le film, presque entièrement tourné dans une pénombre bleutée, aux couleurs de l'anxiété et de la mort qui rôde, possède une force d'envoûtement certaine. S'il ne s'agit pas d'un grand film, on trouve tout de même dans *Bonsoir, M. Wallenberg* une dramatisation impressionnante, due surtout au jeu des acteurs comme Stellan Skarsgård qui joue Wallenberg, et Katharina Thalbach, qui joue Marja la Juive discrète et terriblement obstinée à la fois. Une interprétation que le jury devrait remarquer.

Mis à part *Le petit criminel* de Doillon et *The Miracle* de l'Irlandais Neil Jordan (mes favoris), il n'y a pas de découvertes impressionnantes dans la compétition berlinoise cette année. On est à mi-parcours du festival (6 jours sur 12) et l'on cherche encore les films-passions, les films-merveilles, les films-souvenirs,

Internationale FilmFest. spleie Berlin

bref les bons films, ceux qui resteront — comme le Doillon. Ce n'est pas l'Union soviétique, très timide à Berlin cette année avec un total de cinq films toutes-sections, qui donnera du fil à retordre au jury. L'entrée soviétique dans la course aux Ours, *Satana* de Viktor Aristov, est quelque chose d'assez prétentieux, à mi-chemin entre un thriller américain et un film d'atmosphère belge.

Le film est en partie sauvé par ce jeune acteur que l'on avait découvert à Berlin l'an dernier dans *Karaul* (La brigade), Sergei Kuprijanov, un acteur tout à fait étonnant qui compose, avec un visage d'ange, un personnage de tueur froid qui assassine une petite fille avant d'exiger une rançon à la mère qui fut auparavant sa maîtresse. Le scénario est intéressant, mais là où il aurait fallu de la subtilité de la délicatesse barbare, Aristov installe une mise en scène lourde, sur-jouée (sauf Kuprijanov, dont j'ai rarement vu un telle finesse à tirer son épingle du jeu), dans un film qui maîtrise mal son genre.

Mais le pire est venu des hauteurs de la Suisse dans cette compétition. Le film de Markus Imhoof a pour titre *Der Berg*, ou *La montagne*. Un gardien de station météorologique sur la plus haute pointe de Suisse est ramené en bas, fou. On ouvre un concours pour le remplaçant, mais on exige un homme marié. Notre héros, Manser, va se marier en vitesse pour voler le poste à un Autrichien, un étranger, Kreuzpointer. Le couple monte, avec ses poules et ses complexes. Et le méchant Kreuzpointer va se pointer aussi. On assistera, dans la cabane au-dessus de la Suisse, à un trio infernal. Drôle à raconter, pénible à voir.

Je ne vous ai pas encore parlé d'*Uranus*, le film de Claude Berri qui ouvrait la Berlinale le 15 février et qui est dans la compétition. Le roman de Marcel Aymé devait être une bombe dans la France de 1948 lorsqu'il a été publié. Au cinéma, 43 ans plus tard, la bombe est vide et Berri a tenté avec plus ou moins de bonheur de tracer une chronique villageoise des vengeances et autres hypocrisies de l'ordinaire d'un après-guerre. Le film, hélas, manque de force. Il aurait fallu un Malle, un Truffaut, pour faire tenir la sauce. Berri avait des acteurs fabuleux, et il leur a demandé de faire les acteurs fabuleux. Ça sent un peu trop le fabuleux, justement.

Il me revient une phrase que Richard Anconina (remarquable dans le film *Petit criminel*) a prononcé il y a deux jours en conférence de presse à Berlin. Il a dit qu'il s'était rendu compte, en travaillant avec le jeune Gérard Thomassin, que « pour jouer la comédie il faut surtout oublier qu'on sait la jouer ». L'équipe d'*Uranus* ne l'a pas oublié, et ça sur-joue, ça sur-joue, sauf peut-être Galabru, étonnamment, le plus cabotin du groupe la plupart du temps, qui, là, est d'une intériorité remarquable qui rappelle sa performance inoubliable du *Juge et l'assassin*.

La quête de l'identité plurielle

Paul Cauchon

« L'INTÉGRATION doit commencer par l'élargissement du concept d'identité québécoise. Il faut apprendre à reconnaître la pluralité de la francophonie. On est francophone d'Haiti, du Maghreb, et la notion d'identité doit s'ouvrir pour intégrer cette diversité. »

Fatima Houa-Pépin a longuement réfléchi au concept d'identité. Mais elle doute que la société actuelle soit prête à concevoir son identité comme étant « plurielle », tout comme les quatre autres « leaders » de groupes ethnoculturels montréalais rencontrés en table-ronde par le DEVOIR.

Pour en arriver à cette discussion il a fallu passer par... *Les filles de Caleb*. Car au-delà de ses mérites esthétiques, bien des Québécois de « vieille souche » reconnaissent dans cette série un patrimoine commun. Et l'identité ne doit-elle pas se fonder sur un certain nombre de valeurs reconnues comme communes ?

« Nous venons d'origines différentes, nous avons nos cultures, elles sont confrontées ici à la culture dominante, et nous devenons ce que moi je nomme un produit de synthèse », répond d'abord Fatima Houa-Pépin. Nous gardons nos valeurs, mais nous prenons aussi des valeurs, des habitudes de la société d'accueil. Notre présence change la société québécoise, mais nous changeons nous aussi. »

« Nous avons d'abord nos propres cultures privées. Puis nous faisons face à la culture dominante des Québécois de vieille souche. Quand je regardais *Le temps d'une paix*, j'y voyais une très précieuse source d'information sur le Québec d'antan. Mais il existe aussi une culture publique qui peut être différente. Aux *Filles de Caleb*, on peut opposer *Dallas*. *Dallas* n'est pas un produit québécois, mais tout le monde l'a regardé. N'importe qui en fait peut regarder *Dallas*, ça ne représente pas les valeurs du Lac Saint-Jean ou de l'Abitibi, ce sont des valeurs d'ensemble de la société américaine. »

« Le fait qu'on appartienne à une culture privée donnée ne nous empêche pas de traverser d'autres cultures, de les apprécier, de les partager, continue-t-elle. La réalité plurielle dans une société, c'est de partager avec les autres, tout en ayant sa propre spécificité. Ce n'est pas contradictoire, c'est complémen-



PHOTO JACQUES NADEAU

Pour les immigrants, l'intégration doit nécessairement commencer par l'élargissement du concept d'identité québécoise.

taire. Ce que nous avons tous en commun, c'est le désir de vivre dans une société de droit, c'est notre appréciation de la démocratie, de la liberté, c'est une certaine idée de coexistence harmonieuse. »

Toutefois, Pascual Delgado ajoute qu'« il existe des valeurs qui sont de nouveaux acquis pour nous depuis que nous sommes ici. Par exemple, le fait de vivre dans une société où les relations se passent généralement dans la non-violence. Dans la plupart des pays du tiers monde, la violence se vit malheureusement à tous les jours, elle fait partie de la culture. Pour moi, comme pour beaucoup de Latinos ou de citoyens d'autres groupes ethniques, le référendum de 1980 a été un choc : on pouvait traverser un tel processus, sans assister à des éclats sanglants dans la rue. »

« Autre exemple : l'égalité de la femme, qui ne se vit pas au Québec comme dans la reste du continent, ajoute-t-il. Même au Canada anglais, on ne retrouve pas une telle attitude de fierté chez la femme. Ce sont des valeurs que nous apprenons. »

« Mais il faut aussi identifier les valeurs qui nous ramèneraient trop en arrière, qui nous parleraient d'une société qui n'existe plus vraiment », conclut-il dans une allusion aux *Filles de Caleb*.

« Lorsqu'on tente de définir l'identité québécoise, on se réfère toujours à la question linguistique, continue Jorge Guerra. Parce que c'est la question commune sur laquelle tout le monde s'entend. Mais je ne pense pas que ce soit le noyau de l'identité. Ce n'est que la coquille, et on dirait qu'on ne veut pas vraiment aller au-delà. L'identité québécoise, ce n'est pas la même chose pour un Gaspésien, un Montréalais ou un Beauceron. Qu'est-ce qui vous définit vous-mêmes, on aimerait vous entendre là-dessus ! Au Québec, on a trop tendance à se définir par le passé. Mais on ne peut pas revenir en arrière. »

« L'identité est un concept qui évolue, ajoute Fatima. Les Québécois se sont définis par la langue et la religion. Ensuite, la langue est devenue le facteur majeur de cristallisation. Mais comme les Québécois ont créé leur identité autour de la langue, ils transposent : tous les groupes devraient se définir par la langue. On se retrouve alors avec des contradictions. Ainsi, moi je suis considérée comme allophone, parce qu'au départ je ne suis pas une Canadienne française catholique. Et pourtant je suis francophone. »

« Si on pousse cette logique, les Français de France sont des allophones au Québec », remarque Osé Do-

mond.

« Les communautés ethniques vivent leur identité d'une autre façon, continue Fatima. Elles auront tendance à s'identifier à un projet politique, à une région, une culture, une ethnie. Les Musulmans et les Juifs n'ont rien à foutre de la langue, ils parlent hébreu, yiddish, anglais, français, arabe, leur identité est construite autour d'autres bases. »

« Il existera toujours des téléromans comme *Entre chien et loup* pour servir de base de référence au passé, continue Osé. Mais n'est-il pas temps d'expliquer la diversité sociale actuelle, ne faudrait-il pas raconter des intrigues entre Asiatiques, Africains et Québécois vivant au Québec ? Pourquoi semble-t-on réticent à le faire ? »

Keder Hypolite croit carrément que les membres des communautés ethniques « paient beaucoup trop pour ce qui n'a pas été réglé au Québec ».

« Moi, je sais d'où je viens, mes racines sont claires dans ma tête, ma culture est en moi, je suis capable de prendre et de laisser, conclut Fatima. Mais c'est différent pour mes enfants. Où est l'identité de ces enfants de la loi 101 qui sont nés ici, qui parlent avec un parfait accent québécois, et qui se font demander : *Mais d'où viens-tu, toi ?* »

La question est demeurée sans réponse.

◆ Cégeps

rales comme l'analyse, la cohérence, le jugement; quand ils font appel aux valeurs. »

La discussion a duré quatre ans et n'est pas terminée. Mais en octobre 1988, la revue *Pédagogie collégiale* a sifflé la fin de la récréation : « L'abondance du discours, a écrit l'éditorialiste, n'a pas trouvé, jusqu'à ce jour, sa contrepartie dans l'action. Nous croyons qu'il est temps de passer à l'action. »

Madame Cécile D'Amour, professeur de mathématiques au collège Ahuntsic, a fait le saut. Elle s'est mise, dit-elle, à réfléchir patiemment à ce qui constitue les « concepts piliers » de sa discipline, ceux qui sont utilisés dans d'autres disciplines des autres programmes et même ceux qui ont « une portée plus large sur le plan philosophique ou culturel ».

L'« approche-programme » consti-

tue le second volet de la réforme. Plutôt que de se définir par ses activités, surtout les cours, la formation par programme, expliquait le rapport Nadeau, comprend des « objectifs » qui répondent à des « besoins » des étudiants, des « étapes à franchir » pour les atteindre que sont les activités et notamment des cours, les « ressources humaines et matérielles », puis les mécanismes d'évaluation.

Or de toutes les critiques qu'on a faites aux collèges depuis 20 ans, c'est précisément de n'avoir pas eu d'objectifs propres. En sciences humaines, par exemple, on a une bande de 300 cours sans lien entre eux. C'est l'approche « cafétéria ». En sciences pures, les universités ont opéré un véritable *hold-up* sur les collèges : onze des douze cours de la concentration sont dictés par les universités.

Les cégeps ont pu concrètement s'exercer à l'approche-programme

au moment de la réforme du programme des sciences humaines qui doit entrer en vigueur en septembre prochain après neuf ans de palabres. Si le Conseil du Trésor daigne bien accorder les 7 millions nécessaires.

Au collège Bois-de-Boulogne, explique le directeur des services pédagogiques, M. André Campagna, l'approche-programme a donné lieu à la définition d'objectifs précis. Ainsi, parmi les 16 objectifs généraux qui touchent le développement « cognitif » des étudiants en sciences humaines, on vise certes à ce qu'ils « connaissent les principaux faits des disciplines du programme », mais aussi qu'ils s'habituent par exemple « à utiliser une argumentation rationnelle pour soutenir un point de vue ».

Évidemment, on se préoccupe partout de cette habileté de base non encore maîtrisée à l'entrée au collège, ni même à l'université — 40% ont échoué leur test l'an passé — qu'est la maîtrise de la langue maternelle.

Dans ce même collège, les professeurs de philosophie ont déjà réformé leur programme de manière à ce qu'en accédant au contenu, les étudiants développent aussi les principales habiletés du « discours argumentatif ».

Mais on vise aussi des objectifs « affectifs », tant personnels que sociaux, comme la capacité « d'établir ses priorités par rapport à sa vie », ou « prendre conscience du relativisme des valeurs ».

Par ailleurs, la réforme ne s'applique pas qu'au secteur général. À Saint-Jérôme, les professeurs en technique informatique se sont empressés, explique Guy Migneron, de valoriser les cours obligatoires en français et en philosophie en les situant bien dans la formation d'informaticiens. « Bref, dit-il, si on ne consacre pas de temps et d'énergie à la formation fondamentale, on ne peut former de bons techniciens. »

La réforme exigera un déplacement des centres du pouvoir. Le rapport Nadeau préconisait la création de « modules », comme à l'Université du Québec, qui devaient être responsables de la gestion des programmes. C'est là où la projet a culbuté : le pouvoir pédagogique appartenait aux départements disciplinaires contrôlés par les syndicats. Ils n'ont pas voulu le lâcher.

À Bois-de-Boulogne, la direction des services pédagogiques a proposé en septembre dernier la formation de « tables de concertation » comme « instruments centraux » de mise en oeuvre des programmes. Y siègeront ensemble, étudiants, professeurs des disciplines du programme, conseillers, etc.

Réuni le 30 janvier dernier, le Syndicat des enseignants a dit oui. La Fédération des enseignants du collégial (CEQ) avait donné un coup de pouce en septembre dernier en adoptant « une politique d'ouverture à la participation aux instances consultatives et décisionnelles » des collèges. « C'est historiquement significatif », commente M. Campagna.

Pour l'heure, on forme des professeurs à cette nouvelle approche. Mme D'Amour d'Ahuntsic est actuellement libérée et y travaille, avec M. Laliberté, au programme PERFORMA de l'Université de Sherbrooke.

Paul Inchauspé insiste, lui, sur un autre volet de l'approche-programme dont on parlait peu jusqu'à ce que l'actualité vienne lui redonner la première place : l'évaluation.

« Que diriez-vous, proposait-il dans un colloque, si, à la fin du collégial, les postulants à un DEC préuniversitaire, pouvaient, s'ils le désiraient, passer un examen de synthèse centré sur le programme, examen administré par un ensemble de collèges ou par le ministère. L'obtention du diplôme ne serait pas conditionnelle à la passation ou à la réussite de cet examen, mais pour ceux qui le passeraient les résultats obtenus seraient colligés sur le bulletin et serviraient à qualifier le diplôme. »

« Imaginez un instant, disait-il, l'effet de stimulation qu'aurait une telle mesure pour les professeurs qui enseignent à ces étudiants. Il ne s'agirait plus alors de palabrer indéfiniment sur la formation fondamentale et l'approche-programme, il faudrait se mettre résolument à l'oeuvre. »

Car c'est là le défi des collèges : le temps. Paul Inchauspé est fonceur : « D'ici cinq ans, vous verrez ce qui vas se passer à Ahuntsic. On est déterminé à avancer. »

Il y a un an, Mme D'Amour et un collègue du cégep d'Alma, M. Louis Côté, ont fait une enquête pour connaître l'état du dossier dans les collèges du Québec : le processus est en marche dans 80% des collèges, ont-ils constaté.

Combien de temps faudra-t-il encore ? On y arrivera d'ici l'an 2000, lance prudemment M. Laliberté. Tout dépendra du leadership local.

Le malheur, c'est que d'ici là, quatre générations de cégepiens auront passé.

◆ Francisation

« Je verrais plutôt un ministère de l'Intégration, ajoute Keder Hypolite. Les sous-ministres des autres ministères, qui actuellement ne font rien dans leur bureau, pourraient venir prendre le pouls, et retourner ensuite dans leurs ministères respectifs avec des mandats réels. »

Pourquoi ne pas plutôt prôner la disparition d'un tel ministère, puisque les membres des communautés ethniques devraient, en fait, être totalement intégrés au Québec ? « D'accord dans l'absolu, répond Keder, mais pour le moment, qui parlerait pour nous ? »

« La réalité nous démontre qu'actuellement, les membres des communautés culturelles n'ont pas d'accès réel aux décisions du pouvoir », réplique Jorge Guerra.

Fatima Houa-Pépin prônerait plutôt l'existence d'une sorte de Secrétariat à l'Intégration, « qui relèverait du Conseil exécutif et qui coordonnerait l'activité de tout l'appareil gouvernemental. L'actuel ministère ne peut réaliser à lui seul une véritable politique d'intégration, malgré sa bonne volonté. De plus, l'intégration doit être déclarée priorité nationale, parce qu'ultimement quelqu'un qui possède une citoyenneté après trois ans est censé être un citoyen à part entière, avoir les mêmes services et les mêmes obligations. Il est citoyen, il ne devrait pas avoir à s'adresser à l'Immigration. Il n'est plus immigrant ! »

“UN VRAI DIAMANT NOIR”.
- Odile Tremblay, LE DEVOIR

18 ANS
SCAITS

jodie foster / anthony hopkins / scott glenn

le silence des agneaux
v.f. de “the silence of the lambs”

production designer bruce cohen / direction of photography luke jacobson / edited by craig mckay, a.c.s. / executive producer gary gottman
based upon the novel by thomas hardy / screenplay by ted hally / produced by kenneth ellward saxon and tom hutchins
directed by jonathan demme

dès demain!

BERRI
ST DENIS & STE CATHERINE

CARREFOUR LAVAL
2330 BOUL. LE CARREFOUR

BROSSARD
MAIL CHAMPLAIN

LE PARADIS
8215 RUE HOCHÉLAGA

TERREBONNE
1071 CHEMIN DU COTEAU

AUSSEI EN V.O. ANG. À ALEXIS-NIHON, POINTE-CLAIRE, DÉCARIE, BONAVENTURE ET ASTRE.

EN NOMINATION POUR 2 OSCARS
-MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE
MEILLEURS COSTUMES

“UN DIVERTISSEMENT PALPITANT”
- Brian D. Johnson, MACLEAN'S MAGAZINE

“Un film remarquable”
CBC-TV's The Journal

dès demain!

MEL GIBSON GLENN CLOSE
HAMLET
V.O. AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS

UN FILM DE FRANCO ZEFFIRELLI

WARNER BROS. AND NELSON ENTERTAINMENT PRESENT
AN ICON PRODUCTION A FRANCO ZEFFIRELLI FILM MEL GIBSON GLENN CLOSE
“HAMLET” ALAN BATES PAUL SCOFFIELD IAN HOLM HELENA BONHAM CARTER
ENNIO MORRICONE BRUCE DAVEY WILLIAM SHAKESPEARE
CHRISTOPHER DEVORE & FRANCO ZEFFIRELLI DYSON LOVELL
FRANCO ZEFFIRELLI

dès demain!

DESJARDINS
COMPLEXE DESJARDINS

JOLIETTE
JOLIETTE

SHERBROOKE
MAISON DU CINÉMA

MUSIQUE

Belle
aisance
de DutoitLes Concerts Gala
de l'OSM

Dir. Charles Dutoit : Roussel, *Petite suite* op.39; Mozart, *Concerto* K.491, avec le pianiste Radu Lupu; Stravinski, *Pulcinella*, avec Marie-Danielle Parent (soprano), Stanford Olsen (ténor) et Jan Opalach (basse). Mardi 19 février, à la salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

FAUT-IL s'en inquiéter ? Mardi soir, de nombreux sièges vides, au parterre de la salle Wilfrid-Pelletier, pouvaient laisser croire qu'un certain nombre d'abonnés avaient boudé un concert au programme duquel apparaissent les noms d'Albert Roussel et d'Igor Stravinski, des noms qui peut-être encore sentent le souffre. D'autres que le 24e *Concerto* de Mozart avait malgré tout attirés, ont profité de l'entracte pour quitter.

Mais sans doute pourrions-nous tenter d'autres explications : les vacances d'hiver, par exemple, car ceux qui fréquentent assiduellement la Place des Arts ont souvent les moyens d'aller se reposer des rigueurs de notre climat; ou encore : l'Orchestre Symphonique de Montréal (OSM) serait-il victime de l'apathie du public ? Tant il est vrai qu'on ne s'arrache pas les quelques 1000 billets individuels mis en vente un mois avant chaque concert.

On sent dans l'air une morosité. Jusqu'à Charles Dutoit qui se fait discret au point de laisser croire à un certain désintéressement. On ne le sent plus aussi vaillant à défendre son orchestre, à se battre à ses côtés afin d'obtenir la construction d'une véritable salle de concert.

Plus qu'on ne le croit, l'intérêt que suscite l'OSM engendre chez les mélomanes la curiosité d'explorer le répertoire symphonique. Si ce même public s'inquiète à l'idée d'entendre des pages peu connues de Roussel et de Stravinski, il faut trouver le moyen de les rassurer. D'autant que l'esthétique néo-classique de la *Petite suite* et de *Pulcinella* préserve de la causticité, qu'à tort, d'aucuns prêtent encore à leurs auteurs.

À côté de l'innoffensive *Petite suite* dont on retiendra le volet central — une *Pastorale* empreinte d'une agréable nostalgie à fleur de peau —, se dresse la géniale partition de *Pulcinella* au sein de laquelle se métamorphose la musique d'un Giovanni Battista Pergolesi. Stravinski y opère un véritable tour de force. En puisant allègrement dans un baroque italien tout à fait reconnaissable, il parvient néanmoins à faire du Stravinski.

Nous sommes là dans un monde sonore au sein duquel Dutoit évolue avec une belle aisance. Il sait naturellement retrouver la clarté rythmique et la transparence des timbres.

Bien qu'il ne soit pas ici question de solistes — puisque le compositeur considérait les trois chanteurs comme des instruments de l'orchestre —, il faut souligner qu'à l'exception du baryton-basse Jan Opalach (à la voix un peu mince), Marie-Danielle Parent et Stanford Olsen firent bonne figure.

Mozart oblige, son 24e *Concerto* fut interprété avec soin et intelligence, par Radu Lupu. Mais de ce remarquable pianiste roumain, on aurait voulu sentir un plus fort désir d'émouvoir son auditoire.



Marie-Hélène da Silva

PHOTO JACQUES GRENIER

Hélène da Silva et
les 10 ans du Moulin à musique

Marie Laurier

MADAME VIOLON sera vêtue ce soir d'une robe blanche à petites pastilles noires pour se fondre dans un décor de même ton et elle fera un bref historique de cet instrument qu'elle appelle familièrement Antonio en illustrant en musique ses propos.

Hélène da Silva et l'équipe du Moulin à musique marqueront ainsi le 10e anniversaire de cet organisme qui s'occupe de faire connaître et aimer la musique aux jeunes mais également à leurs parents.

Cet événement a lieu à la Maison de la culture Mont-Royal à 19 h, assez tôt pour permettre aux enfants d'y assister avant le grand congé scolaire de février. Le spectacle-atelier intitulé *Un violon sur l'épaule* est la 7e production de Hélène da Silva et de son frère Joël qui signe la mise en scène.

Avec des moyens modestes, un budget plus que restreint mais une rare volonté et un bel enthousiasme, les da Silva parcourent depuis dix ans les écoles, les maisons de la culture et en été les parcs de la ville pour enseigner la musique instrumentale et donner aux jeunes le goût de l'écouter et de l'apprécier. « Nos

spectacles dans lesquels nous amalgamons le théâtre et la musique n'ont rien de prétentieux ni de trop didactique. Notre objectif est avant tout pédagogique mais il ne se perçoit pas vraiment comme tel puisque enrobé dans des propos émaillés d'humour et de gaieté. » Un climat que les jeunes adorent visiblement pour avoir déjà été personnellement témoin de leurs réactions amusées et positives à une des sept productions du Moulin à musique intitulée *À portée de la main* et qui, mine de rien, enseigne aux enfants comment fonctionnent différents instruments de musique, notamment le synthétiseur. « Ce spectacle-atelier a eu un tel succès, convient Hélène da Silva, que nous avons convenu de le compléter et nous en avons imaginé une deuxième version qui sera présentée cet été. »

C'est pour familiariser à la musique ses propres enfants, deux garçons âgés maintenant de 12 et six ans que Hélène da Silva eut l'idée de créer Le Moulin à musique, avec la collaboration de son frère et de Jean Régnier. « Cette petite troupe fut d'abord très artisanale et peu à peu nous avons présenté plusieurs spectacles dans les écoles et les parcs de Montréal et nous commençons à rayonner en province. Justement

nous rentrons d'une tournée qui nous a conduits en Gaspésie, en Abitibi et dans l'Outaouais. On peut dire que depuis quatre ans, nous travaillons de façon plus professionnelle. » Madame Violon sera entourée ce soir de Jean-Marg Forget, luthier et de François Malo, archetier et ils nous diront tout ce que nous avons toujours voulu savoir sur le violon... sans jamais oser le demander.

Plusieurs éducateurs ont déjà loué l'originalité du Moulin à musique dans la communauté francophone et le grand rêve de ses fondateurs serait de faire une tournée en Europe, ce qui n'est pas impossible, avouons-nous pu percevoir des propos de Madame Violon qui ne veut évidemment pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué... Mais la campagne de financement en cours devrait peut-être faire débloquer les fonds essentiels à ce genre de projet.

L'atelier-spectacle de ce soir revêt un caractère un peu spécial, en raison de la fête du 10e anniversaire. Et pour l'occasion, Madame Violon ouvre ses portes à d'autres passionnés de la musique, soit sept violonistes professionnels qui viennent lui prêter main forte, encourageant ainsi la jeune troupe à poursuivre ses activités. Le public est invité à faire de même.

ARTS VISUELS

Design 1935-1965 :
ce qui fut moderne

Jean Dumont

NOUS AVONS sûrement tort d'oublier trop souvent notre Musée des arts décoratifs à l'ombre du mât olympique. À partir du 26 février, et jusqu'au 27 avril, il faudra se déplacer jusqu'à New York, à l'IBM Gallery of Science and Art, pour admirer les trésors tirés de sa collection.

En effet, *Design 1935-1965 : ce qui fut moderne*, une grande exposition, montée par le Musée, de plus de 250 objets, meubles, céramiques, verres, tissus, bijoux, objets en métal, oeuvres graphiques, témoignant des styles, des goûts et de l'environnement physique et culturel, public et privé, du milieu du XXe siècle, en sera à sa première étape d'un long périple qui, durant les trois prochaines années, la conduira à Los Angeles, Toledo, Kansas City et Baltimore, avant de revenir au Musée des beaux-arts de Montréal, fin 92, pour aller à Ottawa, au Musée canadien des civilisations au printemps 1993, et au Royal Ontario Museum à une date à préciser.

Il sera indispensable de revenir un jour en détail sur cette exposition. Non seulement parce que l'on peut y admirer des pièces extraordinaires, signées de la main des plus grands maîtres en la matière, mais surtout parce qu'elle permet, à travers le dessin des objets et la succession des styles, d'infirmer quelques idées toutes faites que nous continuons à véhiculer sur cette époque charnière du siècle qui s'achève.

Il est passionnant de prendre conscience de l'interrelation serrée existant dans la société (nous le savons en fait depuis la Renaissance; c'est même ce qui l'a caractérisée), entre les arts, les sciences et les idées. Les études réalisées par les conservateurs de l'exposition, David A. Hanks & Associés, démontrent que l'évolution des différents styles ne fut pas linéaire, mais fut basée, au contraire, sur « le heurt ou parfois le chevauchement d'influences et d'impulsions diverses ». Le modernisme n'a peut-être pas été aussi monolithique qu'une pensée réductrice actuelle voudrait bien nous le faire croire.

Graham Cantieni à Saint-Jérôme

Quand on a dit que Graham Cantieni est né en Australie et qu'il vit au Québec depuis plus de 20 ans, on a dessiné un cadre qui couvre la moitié du globe et dans lequel ne tient pas le quart des activités de cet artiste !

Que ce soit dans sa peinture résolument abstraite, dans la société qu'il a adoptée, dans la vie de tous les jours, ou dans l'enseignement des arts, Cantieni est toujours à la recherche des structures essentielles, des éléments originaux, à partir desquels bâtir un monde et une peinture qui soient vivables. Pendant les années où il enseignait la peinture à Sherbrooke, il a fondé le Regroupement des artistes des Cantons de l'Est, a entrepris une recherche pédagogique et a travaillé au Centre de psychomathématique de l'Université (il s'intéresse aux liens entre l'art et les mathématiques). Malgré les colloques, les conférences, l'enseignement, il prend le temps de peindre, toujours et encore, et d'exposer dans toutes les grandes villes des États-Unis, d'Europe, d'Australie et du Japon.

Son étape la plus récente l'a conduit au Vieux Palais de Saint-Jérôme, où il expose, jusqu'au 24 février, *Graham Cantieni 1990 : les grands formats*. Le Centre d'exposition est ouvert le dimanche, de 13 h à 18 h.

Serge Murphy à Paris

Les pièces de petite dimension de Serge Murphy tiennent à la fois de l'amulette, de l'icône, du symbole, de l'idéogramme. Elles sont en tous cas les éléments d'un langage curieux, que l'artiste s'attache à construire et à ouvrir, exposition après exposition.

Un langage étonnant ! Alors que la langue nous sert habituellement à désigner le quotidien, dans le cas de Murphy, c'est plutôt le quotidien qui pointe vers la langue. Toutes ses pièces, en effet, — on a pu en voir quelques-unes, au début de l'automne dernier, à la Galerie Chantal Boulanger — sont confectionnées à partir d'éléments ordinaires de la vie de tous les jours, des rebuts parfois, carton ondulé, éclats de bois, morceaux de planche, débris de plastique ou de tissus, trésors personnels patiemment amassés...

Après avoir exposé, entre autres, deux étés aux *Temps chauds* du Musée d'art contemporain de Montréal, ce sculpteur, peintre et réalisateur de vidéos, accroche, jusqu'au 11 avril prochain, aux cimaises de la Galerie des services culturels du Québec, à Paris, une exposition intitulée : *Présages*, 117, rue du Bac, Paris 7e.

Grégoire Ferland à New York

Pour la seconde fois en trois ans, Grégoire Ferland, un sculpteur de Montréal, est invité à exposer ses oeuvres à la 14 Sculptors Gallery, dans Soho, à New York.

Réalisées dans un acier dont la peau vieillit et prend la couleur du temps, ses sculptures à l'allure filiforme ressemblent à ces insectes aux pattes interminables et fragiles qui, dans l'aventure de chacun de leurs gestes lents, paraissent un défi aussi bien au mouvement qu'à l'immobilité. Sortes de liens entre la matière inerte et la matière vivante.

Son exposition s'intitule : *No Limit inside the Limit* et est d'ailleurs soutenue par la prise de conscience de la nécessité d'un contrat naturel de quelque sorte. « Nous utilisons le pouvoir, notre puissance organisationnelle, pour soumettre le reste de la planète à nos désirs. La vie animale, végétale et minérale n'est considérée que pour le profit... », dit l'artiste dans un document de présentation. Égratignant au passage, les habitudes, les croyances, les religions, regrettant la peur qui se cache derrière le besoin du pouvoir et de la consommation, il veut nous convaincre « qu'il n'y a pas de limites au bon-heur entre les frontières de la vie et de la mort ». 164, Mercer Street, New York.

Art à louer

Le Goethe-Institut, de Montréal, se manifeste souvent d'heureuse façon sur notre scène culturelle. C'est, cette fois, en collaboration avec la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal qu'il nous présente, jusqu'au 24 février, 45 oeuvres qui font partie de la collection de la Graphothek, de Stuttgart. Cette très belle collection est caractérisée par le fait que, grâce au système de prêt de la Graphothek, chaque habitant de Stuttgart peut en accrocher les trésors dans son salon.

La collection, qui existe depuis une quinzaine d'années, ne compte pas moins de 1400 travaux sur papiers, et compte bien sûr des oeuvres de jeunes artistes, mais aussi des oeuvres de maîtres comme Picasso, Chagall, Miro ou Joseph Beuys. Égalité à noter : toutes les pièces de la collection sont à louer pour le même montant !

TÉLÉVISION

PLUSIEURS vedettes se prêtent volontiers à un drôle de petit jeu, le jeu du je-me-m'aime. Ou moi-même par moi m'aime. Des gens réfléchis (tel Jean-Louis Roux) se réfléchissent allègrement dans un miroir tendu par eux-mêmes et consentent à pratiquer l'auto-interview comme d'autres pratiquent l'auto-examen des seins pour dépister un éventuel cancer. Sans se soucier des métastases de la vanité, ils exposent, béats, au bronzage dangereux de réflecteurs télé, leur préminent nombril.

Certains pourrout arguer qu'il faut, en vérité, beaucoup de modestie pour aller faire son numéro après les *Stars d'un soir* en vedettes américaines.

Génant, ce jeu de miroir où l'interviewé et l'intervieweur, un seul dieu en deux personnes, se donnent la réplique et sortent perdants. La *Foire aux vanités* n'a décidément pas de borne et il est triste ce naufrage de Narcisse dans le petit écran.

Quand l'un montre son bon profil c'est forcément au détriment de l'autre qui est soi. Qui passe le premier : le vis-à-vis, en faire-valoir et inquisiteur complaisant, ou le débonnaire répondant ravi de parler de lui ?

Si je ne m'abuse (et c'est fort possible car j'avoue ne pas être une fan du genre) jusqu'à ce jour bien peu de femmes ont été admises dans le Saint des Saints. On y a surtout vu et entendu des hommes à l'égo triomphant. *Cum laude*.

Edith Butler a plongé dans la glace pleine « d'étoilures ». Directement de l'Acquerville, la Passionara acadienne est venue

Rolande
ALLARD-LACERTE

faire son tour sur le plateau de l'égo vedette. On aurait eu envie de protester : Pas vous, Edith, qui semblez pourtant avoir une si bonne santé. Pas vous dans « Un million de fois je m'aime ». Il n'est pas dans vos cordes ce « Ah ! je ris de me voir si belle en ce miroir ! »

Le *dialmonologue* est faux, agaçant, genre :

— Comment vous est venue l'idée de monter sur les planches ?

— Mon père — notre père — était scieur de bois.

— D'où vous vient ce feu sacré ?

— Dis-moi tu, on se connaît assez bien pour ça.

Le tour des politiciens viendra. Imaginez M. Chrétien soumettant au jeu de la question M. Chrétien :

— Que voulez-vous ?
— Le pouvoir, ti-gars. Le pouvoir.
— Pour quoi en faire ?

— La belle affaire ; mon affaire. Remettez le Québec à sa place et retrouvez ma place au Québec.

Plusieurs personnalités auraient décliné le dangereux honneur de figurer au palmarès de ce jeu du je-me-m'aime. Elles auraient pressenti qu'on risque l'étranglement même avec un micro sans fil. Même péril si l'on s'enroule autour de son propre cordon ombilical.

Elles auraient compris que si la vie ne nous intéresse plus, si l'on veut en finir, il ne faut pas compter sur le ridicule (tous les jours on a la preuve qu'il égratigne à peine) mais plutôt se porter kamikaze dans la guerre du Golfe.

— Dites-moi mon ami, vis-à-vis, mon frère, mon moi, tout le bien que je pense de soi-même.

— En 30 minutes c'est un peu court, jeune homme.

Félicitations pour mon —ton— beau programme !

Scully et Scully

ROBERT GUY SCULLY n'accorde pas d'entretien à Robert Scully. N'empêche que le dimanche soir ils se font concurrence. L'un au réseau français, l'autre au réseau anglais de Radio-Canada. L'homme et *the Guy* diffèrent étrangement et se distinguent plus encore par le langage gestuel que verbal.

En français, Scully dessine dramatiquement dans l'espace ses propos et questions. Jeux de mains, jeux de malin. On dirait de grands prédateurs qui foncent sur leur proie. En anglais, point

d'arabesques, l'animateur est moins animé. Cela rappelle les propos de George Steiner à *Caractères* : « L'anglais dédaigne le geste, redoute le geste qui est idéologisé par les conventions sociales ».

En Italie, prétend un humoriste, le bras est l'hélice de la pensée. Avec Scully (en direct ou en différé) cela se vérifie tous les dimanches, et parfois le mercredi. Lors de sa *Rencontre* avec Bob Rae, cela devenait ahurissant de voir l'invité calquer les gestes de l'intervieweur. Phénomène de mimétisme inconscient ou ironie ? Là aussi il y avait jeu de miroir et de réverbérations.

Mains en moins, l'entretien avec la soviétologue Hélène Carrière d'Encausse fut particulièrement intéressant même si Scully était nettement plus faible que d'habitude. Les propos de l'invitée rejoignent ceux d'Alain Minc à 7 sur 7 (TV5) : « L'Union soviétique est morte mais pas l'Empire russe ».

80 % des richesses du pays appartiennent à la république de Russie. Le totalitarisme est mort mais il faudra que toutes les structures du système s'effondrent complètement dans l'anarchie avant que cela commence à fonctionner. L'historienne dit que Gorbatchev est peut-être l'homme de l'année dans le monde occidental mais que dans son pays il n'a plus de prise sur les événements : « Il y a, en Union soviétique, une révolution et la révolution mange ses enfants ».

Au bonheur de lire

ON NE PARLE plus des problèmes, difficultés et déboires

**Au bout de chaque
cigarette**
Un seul filtre: vos
poumons



Le Conseil des arts est contraint de freiner son aide

Marie Laurier

LE SECTEUR privé, pour indispensable qu'il soit au soutien financier de la création artistique, ne représente en fait que 20 % du budget global du Conseil des arts du Canada. « Nous devons faire face à cette réalité et nous interroger sur ce que l'avenir nous réserve, sachant pertinemment que les pouvoirs publics ont des limites. Les provinces et les municipalités devront s'impliquer davantage. »

Tel est en substance le message que livrait hier M. Jacques Lefebvre, vice-président du Conseil des arts dans un discours prononcé à l'occasion de la remise du Prix Molson en sciences humaines au musicologue Jean-Jacques Nattiez, professeur à l'Université de Montréal.

Sortant de son texte officiel dans lequel il venait de faire l'historique et le bilan du Conseil créé en 1957 et qui consacre 28 millions \$ de son budget à l'encouragement de la vie artistique au Québec, M. Lefebvre a déploré le nombre incalculable d'organismes que le conseil ne peut aider, faute de fonds. Le gouvernement a bien alloué des crédits supplémentaires depuis cinq ans mais ils devaient servir à des projets précis, si bien que le Conseil a été freiné et on ne peut plus répondre comme il le souhaiterait aux artistes qui font appel à lui, et cela en dépit du désir de notre ministre (Marcel Masse) pourtant fort généreux lui-même, de

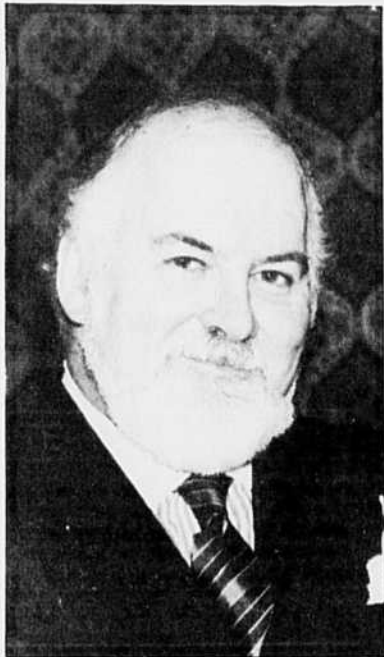


PHOTO JACQUES GRENIER
Jacques Lefebvre, vice-président du Conseil des arts.

nous voir combler davantage les besoins.

Aux yeux du vice-président du CAC et à l'instar de la CACUM (Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal), les provinces et les municipalités devraient s'impliquer davantage dans le soutien de leur communauté artistique.

Mais il reste encore le plaisir de célébrer la créativité, comme on le faisait hier autour de Jean-Jacques Nattiez qui a reçu 50 000 \$, un des Prix Molson créés en 1963 et gérés par le Conseil des arts du Canada.

PLEIN AIR

Robert Choquette

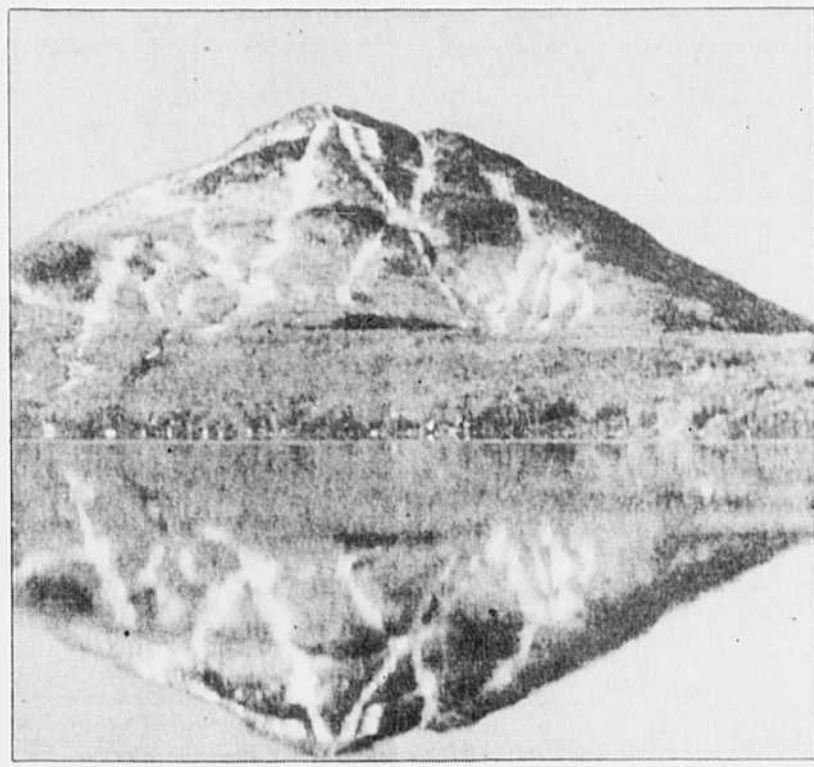
ON RACONTE que c'est en voulant honorer le défunt chef Abénaki Owl, que l'on donna le nom de Owl's Head à cette imposante montagne des Cantons de l'Est. Le mont Owl's Head, qui a la forme d'une pyramide, se trouve à 25 kilomètres au sud de Magog, du côté ouest du lac Memphrémagog. Le sommet de Owl's Head atteint 747 mètres, soit 110 mètres de moins que son voisin le mont Orford. Ces stations affichent toutes deux 540 mètres de dénivellation. Elles partagent le quatrième rang des dénivellations québécoises après les stations Le Massif, Mont-Sainte-Anne et Mont-Tremblant.

C'est peut-être en raison de son éloignement de l'autoroute des Cantons de l'Est, mais d'habitude l'achalandage est plutôt léger dans cette station. Les 27 pistes qui sont desservies par sept remontées mécaniques, dont un télésiège quadruple débrayable, sont rarement encombrées. Comme la capacité totale des remontées s'élève à 8200 skieurs à l'heure, les plus longues files d'attente au pied des pistes n'excèdent pas quatre ou cinq minutes, la fin de semaine.

Le domaine skiable bénéficie à 80 % de l'enneigement artificiel. L'entretien des pistes est irréprochable. Comme partout ailleurs, cependant, certaines pistes faciles, empruntées par tous les skieurs au terme des descentes, se gèlent tôt en après-midi et posent sûrement quelques embêtements aux débutants. Le balisage des pistes est efficace.

Les pistes cotées faciles, qui comptent pour 30 % de l'ensemble, se retrouvent principalement à proximité du lac, près des condominiums et de l'hôtel-appartements. Elles sont alimentées par les télésièges rouge et

Owl's Head: le charme discret des Cantons de l'Est



Owl's Head

PHOTO ARCHIVES

noir. Les pistes difficiles représentent 40 % du domaine skiable. C'est probablement la *Lilly's Leap*, dont le départ se trouve au sommet de la remontée principale, qui connaît le plus de popularité auprès des visiteurs : cette piste, ainsi que la *Lake View*, dominent le lac Memphrémagog de façon remarquable à tout moment. On résiste mal à l'envie de quitter la piste des yeux pour admirer le paysage. Par beau temps, les côtés des pistes sont encombrés de skieurs qui profitent du soleil et du panorama.

Parmi les pistes cotées difficiles il faut décerner une mention spéciale à

la *Upward Trail*, qui est large, libre d'obstacles et juste assez raide. Bref, elle est parfaite pour la promenade ! À Owl's Head, on trouve trois pistes classées *très difficiles* — un losange noir —, et quatre pistes cotées *extrêmement difficile* — double losange noir. Les pistes *Kamikaze*, *Grande Allée* et *Colorado* sont raides à souhait et exigent un effort soutenu pour les négocier. Fort agréable.

Il n'est pas question ici de contester la classification de ces pistes, qui semble tout de même un peu excessive. Il faut voir à quoi ça ressemble une *double noir* au Colorado. Il est grandement temps que l'Association

des stations de ski du Québec mette de l'ordre dans ce dossier. Actuellement, au Québec, on est fort loin d'une forme d'homogénéité en matière d'interprétation du degré de difficulté des pistes de ski alpin.

L'ambiance détendue qui règne à la station Owl's Head, ainsi que le faible achalandage, comptent parmi les raisons qui font que bon nombre de skieurs de l'Estrie sont peu enclins à parler de ce site exceptionnel. On en profite jalousement et on skie à la bonne franquette à Owl's Head. Le snobisme n'a pas fait de ravages encore et les tenues fluorescentes que l'on remarque sur les pistes détonnent plutôt qu'elles en imposent.

Au cours des dernières années cependant la station Owl's Head a un peu perdu son côté rustique. Heureusement on a su préserver l'ambiance familiale de l'endroit. Le pavillon des skieurs et l'auberge Owl's Head, qui compte vingt chambres, sont confortables et fonctionnels, mais n'ont rien de prétentieux. On s'empare toutefois à faire du centre une station *quatre saisons*. On a déjà complété un luxueux hôtel-appartements de 23 unités et plusieurs dizaines de condominiums jalonnent le long des pistes, près du lac. L'été, les visiteurs peuvent jouer au tennis ou au golf, sur un terrain de 9 trous. Un port de plaisance complète les installations.

La station Owl's Head (514/292-3342) est située à dix kilomètres à l'est de Mansonville. Depuis Montréal, on quitte l'autoroute 10 à la sortie 106, puis on file vers le Sud en empruntant successivement les routes 245 et 243. Par beau temps le trajet s'effectue en 90 minutes environ.

Cette année le coût du laissez-passer quotidien pour un adulte s'élève à 26 dollars, la fin de semaine et à 22 dollars durant la semaine, TPS comprise. C'est une véritable aubaine, lorsque l'on considère tout ce que l'on offre pour si peu.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC



CHARLEVOIX - POINTE-AU-PIC

AUBERGE DES TROIS CANARDS: Située au pied des montagnes de Charlevoix et surplombant le fleuve St-Laurent, l'Auberge vous accueille dans une atmosphère paisible et chaleureuse. Le confort moderne y est de mise dans un cadre d'autrefois. Lauréat du Mérite de la restauration en 1989, la bonne chère vous enchantera. Tarifs hivernaux et corporatifs disponibles. Ski à proximité. Réservations: 418-665-3761 Pointe-au-Pic.

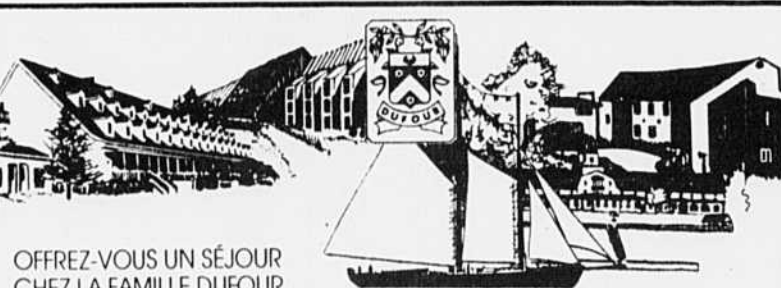
CHAUDIÈRE - APPALACHES - ST-ANTOINE DE TILLY

MANOIR DE TILLY: pour un retour aux sources au bord du majestueux St-Laurent; nous vous invitons au calme champêtre d'un vieux manoir authentique, au summum de la détente grâce aux soins de notre clinique-santé, à flatter votre palais en dégustant notre cuisine délectable et au confort douillet de nos chambres dotées de FOYER, suites avec TOURBILLON, FORFAITS: p.p. occ. double à partir de: Ski de fond \$75, Dorsolage \$185, Affaires \$105. Réservez 886-2407 ou 1-800-463-8428 ST-ANTOINE DE TILLY, Sortie 291 autoroute 20.

ESTRIE

MANOIR HOVEY ★★★★★

Qualité, charme et authenticité dans un site enchanteur sur le lac à North Hatley. Ici, on vous offre le summum de l'hébergement et de la restauration: 35 chambres donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et lit à baldaquin. — Une cuisine innovatrice pour les gourmets-gourmands tous les soirs. Sur les lieux: 35 km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. À proximité: ski alpin au Mont Orford et Montjoye, tennis, squash, patinoire, piscine olympique et équitation. Forfaits de ski à partir de 78 \$ p.p. par jour P.A.M. C.P. 60, North Hatley, Qc. JOB 2C0. Tél.: (819) 842-2421; Fax: (819) 842-2248.



OFFREZ-VOUS UN SÉJOUR CHEZ LA FAMILLE DUFOUR

MONT SAINTE-ANNE

HÔTEL VAL-DES-NEIGES: Centre de villégiature et de congrès situé au pied du mont Sainte-Anne. 110 chambres de luxe, cuisine réputée, piscine intérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, salles de réunion (12). Demandez nos forfaits: «Coeur à cœur», 2 nuits/3 jours. «Évasion à la montagne» à partir de 150\$/p.pers. occ. dbl. «Ski à la carte» (incluant en plus 300 points p. pers.) à partir de 189\$/p.pers. occ. dbl. «Douce vacances», «Semaine de ski réputée», «Réunions d'affaires» et plusieurs autres forfaits disponibles. Tél.: (418) 827-5711. FAX (418) 827-5997. Sans frais: 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

BAIE SAINT-PAUL

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge à flanc de montagne avec vue magnifique sur le Saint-Laurent. 27 chambres tout confort, fine cuisine, salle de conférence et de jeux, piscine intérieure, bar-détente, ambiance chaleureuse, etc. Forfait spécial. «Évasion vers l'Art» P.A.M. 2 nuits/3 jours (4 repas) à partir de 99\$/p.pers. occ. dbl. sur semaine (du dimanche au jeudi) jusqu'au 28 mars 1991. Demandez nos forfaits: «Coeur à Cœur», «Douce Vacances», «Réunion d'affaires» «Ski». Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 435-5505. FAX (418) 435-2779. Sans frais 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

ÎLE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Dans une ambiance familiale, 46 chambres, tout confort, cuisine exceptionnelle, piscine intérieure, billard, ping-pong, ambiance chaleureuse, etc. Forfait Spécial «Évasion dans l'île» P.A.M. 2 nuits/3 jours (4 repas) à partir de 99\$/p.pers. occ. dbl. sur semaine (du dimanche au jeudi) jusqu'au 28 mars 1991. Demandez nos forfaits: «Coeur à Cœur», «Val-des-Neiges-Cap-Aux-Pierres», «Réunions d'affaires», «Vacances Plein-Air», «Détente». Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 438-2711. FAX (418) 438-2127. Sans frais 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

Pour informations publicitaires contactez:

JOHANNE GUIBEAU

1-800-363-0305 — (514) 842-9645

C'est avec plaisir que nous vous présentons quelques-uns des établissements sélectionnés par notre chaîne. **Les Auberges Relais du Silence** vous offrent le repos et la détente par le calme et la tranquillité.



Nous souhaitons que, loin de chez vous, vous sentiez bien, comme à la maison. Renseignements: C.P. 118, Saint-Irénée (Québec) G0T 1V0

MONTÉRÉGIE - RIGAUD

AUBERGE DES GALLANT Les chevreuils sont arrivés et vous attendent avec un forfait romantique juste pour vous! Un souper gastronomique, une nuitée dans une chambre avec foyer et un petit déjeuner campagnard pour 185\$ 2 pers./jour. Le brunch du dimanche (15.95\$), les sentiers de ski de fond et le ski alpin sont quelques plaisirs de l'hiver qui vous attendent. Certificats cadeaux disponibles. Pour réservations (Mtl), 451-4961 ou (514) 459-4241

ESTRIE



AUBERGE RIPPLECOVE: Une auberge renommée directement sur les rives du lac Massawippi, au cœur des centres de ski. 35 km de pistes de ski de fond balisées et entretenues à nos portes. 24 chambres et suites de rêve, plusieurs avec foyer, tourbillon et vue sur le lac. Classifiée 4 fourchettes pour sa cuisine raffinée et 5 fleurs de lys / 4 diamants pour son hébergement supérieur. Forfaits à partir de 92 \$/pers./jours, incluant souper, déjeuner, ski de fond et service. **RESERVEZ MAINTENANT POUR VOS VACANCES DE FÉVRIER/MARS!** (819) 838-4296, 700, rue Ripplecove, Ayer's Cliff, JOB 1C0.

LANAUDIÈRE



AUBERGE SUR LA FALAISE «classée 5 fleurs de lys». Site enchanteur sur le lac Massawippi. 25 chambres luxueuses. A partir de 95\$ par jour, par personne. Occupation double incluant petit déjeuner et souper. Piscine intérieure, sauna, massothérapie, ski de fond, forfait ski alpin. Table d'hôte et brunch dimanche. (514) 883-2269 - 1-800-363-1758. (A St-Alphonse, à 1 heure de Montréal)

CHARLEVOIX



Située à St-Irénée, l'une des auberges les plus coquettes de Charlevoix vous offre calme, détente, bouffant et romantisme. Nombreux forfaits disponibles: ski alpin et ski de fond, randonnées en traineau à chiens, etc. PAM à partir de 57.50\$/pers./jour, occ. double. Certificat cadeau disponible pour toutes occasions. **RESERVATIONS: (418) 452-3594 - TELECOPIEUR: (418) 452-3240.**

ESTRIE - MAGOG - ORFORD



Préférez-vous de l'ambiance toute spéciale d'un hôtel à la campagne. Nos condominiums de luxe, dans la région du Mont Sutton, du Mont Glen et du Lac Bromé, sont disponibles à semaine et la fin de semaine. Restaurant et bistro. Du plaisir pour tous. Forfait «week-end 2 jours», 1465 p.p. suite, 1165 p.p. studio, incluant les repas. Aussi location saisonnière.

CLUB VACANCES ORFORD-MEMPHRÉMAGOG: VILLAGE MONT ORFORD

Un autre forfait renversant pour skier les 4 versants du Mont Orford, avec hébergement dans le seul complexe de condos situé directement au pied des pistes. Pour profiter du forfait à 99\$ par personne pour 1 nuit et 2 jours ski, (4 pers./condo) (tps en sus), veuillez mentionner avoir vu cette annonce lors de votre réservation. 1-800-567-7315

AUBERGE L'ÉTOILE SUR-LE-LAC

Face au lac Memphrémagog, l'auberge a toujours été réputée pour son excellent rapport qualité-prix. Les travaux de rénovation maintenant terminés, vous avez encore plus de luxe et d'agréments pour votre argent. Nouveau hall, mini-spa avec salle d'exercice, service de massothérapie, chaleureux restaurant et bar plus grands. Vous êtes au cœur de la région de l'Estrie à la signature grandeur NATURE. Plus que jamais, la nouvelle auberge considérée comme petit hôtel sensationnel vous offre le confort... aux meilleurs prix. Pour profiter du forfait ski alpin à 89\$ par pers. pour 1 nuit, 1 petit déj. et 2 jours ski (occ. double) tps en sus) veuillez mentionner avoir vu cette annonce lors de votre réservation: 1-800-567-2727.

CHARLEVOIX



FORFAITS HIVER à prix exceptionnel, en semaine et fin de semaine à partir de \$69 p.p. (P.A.M.) par jour occ. dbl. (chambre et repas). 30 chambres toutes catégories. Salles à manger réputée, 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bain tourbillons, Boîte à chanson, Centre de santé-beauté, Boutique d'art. Au cœur du Baie St-Paul artistique. 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul, (418) 435-2255. (Pour skieur: transport au massif gratuit)



Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Forfaits semaine et fin de semaine.

418-665-3731, 1-800-463-1568



LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: Un relais de campagne au confort incomparable, un grand restaurant et une cave exceptionnelle. Sous un même toit, un must à Charlevoix, vivez une expérience hors de l'ordinaire. 28 chambres dont certaines avec baignoire remous et foyer, ou avec lit à baldaquin et foyer. Piscine intérieure, sauna. Ski alpin et de randonnée. Forfaits voyage de noces, etc. Cadeau. Offrez un séjour. Pensez au week-end de Pâques. Tarifs réduits en avril. (418) 665-4431.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classifié 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits disponibles à partir de 95\$ p.p. occ. double incluant soupers, déjeuners et service. (819) 842-2541.

LAURENTIDES

HÔTEL L'EAU-À-LA-BOUCHE: Ste-Adèle. Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Face aux pentes de ski, tennis intérieur à prox. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché, 4 Fourchettes et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl 514-227-1416 ou 229-2991. FAX, 229-7573.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS: A Saint-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

QUÉBEC

AUBERGE LOUIS-HÉBERT

Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 110,00 \$ p.p. occ. dbl. incluant petit déjeuner et souper. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5. 418-525-7812

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, près du centre de ski Stoneham. Chambres spacieuses et suites. Ski de randonnée, patinoire, glissades en traine et en tube avec remontée mécanique. Piscine intérieure, sauna et bains tourbillons. **FORFAIT SKI** incluant: chambre, repas du soir, petit déjeuner, transport et billet de remontée au centre de ski Stoneham, (à compter de 82\$/p. pers., p. jour, occ. d.). **FORFAIT NEIGE** incluant: chambre, repas du soir, petit déjeuner et accès illimité aux activités sportives (à compter de 78\$/p.pers., p. jour, occ. d.). **RESERVATIONS: 1-800-463-2841 ou 418-848-2551.**

AUBERGE LES QUATRE TEMPS-LAC BEAUPORT: Chambres avec bain tourbillon ou foyer. Piscine intérieure, sauna, ski alpin, ski de randonnée, patinage, centre santé. Acceptons frais d'appel. 1-418-849-4486.

LAURENTIDES / VAL-DAVID



La Sapinière Val-David, Qc.

Val-David 819-322-2020
Montréal 514-866-8262
Ext. de Mtl 800-567-6635
Toronto 416-889-7531
Fax 819-322-6510

PRIX DE QUATRE DIAMANTS

Endroit désigné pour joindre affaires et plaisir

À 1 heure de Montréal — 70 chambres — Classifié 5 fleurs de lys — Table d'Hôte — Prestigieuse cave à vin — Sports de saison — 6 salles de conf., équip., audio-visuel complet — FORFAITS VACANCES DISPONIBLES — À proximité des grands centres de ski.

C.P. 190 VAL-DAVID (QC) CANADA J0T 2N0 AUTOROUTE DES LAURENTIDES (15 NORD) - SORTIE 76

SOCIÉTÉ

La maladie mentale, une illusion fatale

Kate Millett n'a pas changé et raconte aujourd'hui ses pérégrinations psychiatriques dans une diatribe passionnée

Josée Boileau

En 1970, il ne fallait pas dire qu'on était lesbienne et féministe. Elle l'a dit. Vingt ans plus tard, d'autres tabous ont pris la relève, inavouables. On ne dit pas qu'on a été traitée par un psychiatre, internée. Elle, elle en parle. À l'encontre de toutes les conventions. Kate Millett n'a pas changé.

La célèbre militante des années 70 était de passage hier à Montréal, à l'invitation du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, dont elle ouvrait en soirée leur congrès d'orientation avec une thèse-choc : la maladie mentale est une illusion. Et au diable les objections !

Parce que le sujet, elle connaît. Elle a consacré des années de sa vie à lutter contre le diagnostic de maniaque-dépressive que la médecine lui avait accolé et la prescription de lithium qui en découlait. Quatre années encore pour écrire un livre sur son expérience, *The Loony-Bin Trip* (littéralement : « Voyage dans la boîte à fous »), publié l'an dernier aux États-Unis et qui attend encore sa traduction française.

Elle a frôlé l'hospitalisation aux États-Unis, séjourné dans un asile psychiatrique en Irlande. Et accueille aujourd'hui avec un petit sourire toute remarque sur les bienfaits

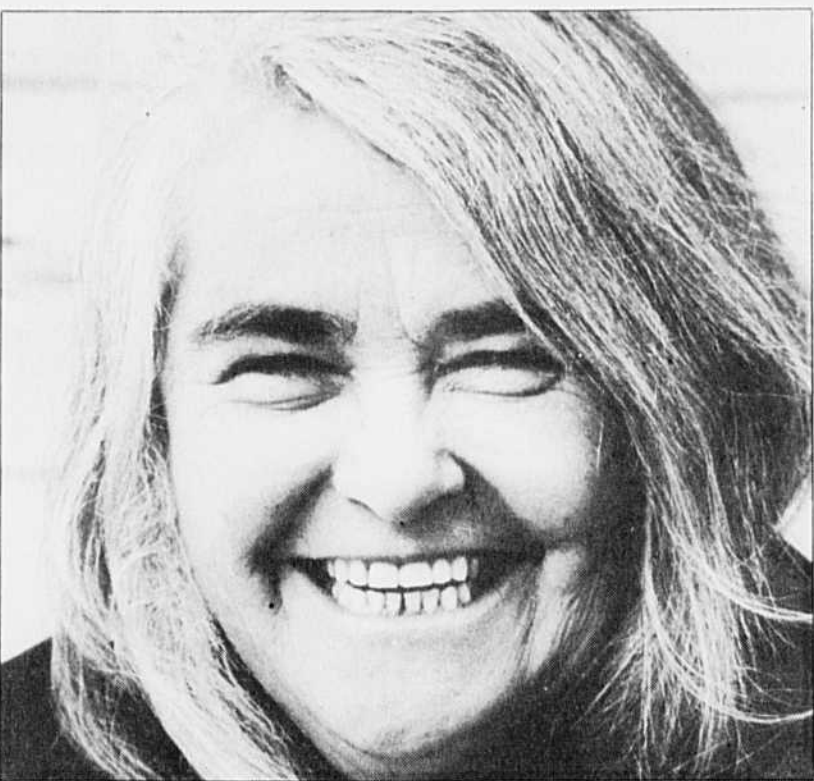
possibles de la psychiatrie et de sa médication.

Attaquée dans un restaurant de Montréal, calme, posée, elle est d'attaque sur tous les fronts. Bien sûr que les psychiatres diront qu'il faut soulager la souffrance, fait-elle, « c'est leur version. Mais la souffrance fait partie de la vie. On ne peut changer cette situation par des drogues. »

Mais remonter la racine du mal prend tellement de temps, les gens traités n'ont-ils pas le droit de chercher rapidement à fonctionner sans peine dans leur vie quotidienne ? « En étant diminués ? s'exclame-t-elle. S'ils l'acceptent, c'est pour plaire à leurs proches, point. »

Les itinérants alors, les « multi-poqués » pour qui on réclamait, pour qui on réclame encore à cor et à cri des soins médicaux appropriés ? « Les mettre en prison pour ne plus les voir plutôt, corrige-t-elle, alors que leurs problèmes sont d'abord d'ordre économique : avoir un toit et un travail. »

Et les autres sont rarement les beaux cas de « folie » qu'on rencontre dans les livres, poursuit-elle. Victimes sociales ou même politiques (l'homosexualité était encore une maladie mentale il y a quelques années), leur situation ressemble bien davantage à celle qu'elle a elle-même vécue, alors que ses opinions



« Je n'étais pas malade. Il n'y avait rien de dérangé dans ce cerveau. »

et son activisme dérangeaient tellement sa famille qu'un psy fut consulté.

« La maladie mentale n'existe pas, martèle-t-elle, parce qu'il n'existe aucune preuve physiologique qu'il y

a pathologie. D'ailleurs, la définition même de la maladie change selon les époques.

« On dit que vous êtes malade parce que vous agissez bizarrement, que vous en dérangez d'autres, généralement votre famille. Et n'importe qui peut décider de ce qui est étrange. Si on laissait les gens tranquilles, si on respectait les droits individuels, si on nous permettait d'affronter nos anxiétés, ce serait déjà une solution. »

Décidément partisane de l'analyse anti-psychiatrique radicale, elle précisait même dans son discours d'hier soir qu'en comparaison au conformisme social actuellement imposé, « le péché et la religion ne font pas le poids. Même l'Inquisition et ses tourments apparaissent comme bien peu de choses. »

L'enjeu, dit-elle, c'est la liberté, la vie. Entrer dans le système psychiatrique, c'est plonger au cœur d'une tornade, où l'aide légale n'est même pas permise, où le médecin a pour prémisses la folie de son patient, même sans lui avoir jamais adressé la parole. Et où les intérêts des multinationales pharmaceutiques sont puissants.

Quand on en sort, si on réussit, restent le tabou social, la méfiance, le silence.

« En recevant mon manuscrit, mon agent littéraire m'a demandé si j'étais vraiment sûre de vouloir publier ça, illustre-t-elle. Vous parlez et votre réputation est ruinée. »

Kate Millett en avait-elle vraiment besoin ? « Mais je n'étais pas malade, s'insurge-t-elle. Il n'y avait rien de dérangé dans ce cerveau. Quand tout ça m'est arrivé, j'étais impliquée aux côtés de John Lennon et de Yoko Ono dans le plus important cas de défense des droits civiques de ma vie. Je tentais de sauver quelqu'un de la pendaison, un activiste Noir qui a d'ailleurs été pendu. »

« Ma famille ne l'acceptait pas et les médecins, eux, ne savent jamais qui vous êtes. Je n'étais qu'une femme de plus qui ne s'en tenait pas à ce qu'elle devait faire. »

La militante féministe qu'elle n'a jamais cessé d'être revient à la surface. La maladie mentale n'est-elle pas souvent considérée comme une affaire de femmes ? Son expérience personnelle rejoint ici ses idées politiques, et le congrès québécois porte justement sur la santé mentale des femmes. Une belle raison pour se déplacer.

À 56 ans, Kate Millett est donc toujours aux premières loges, « jamais derrière, juste à la bonne place ». Pas épuisée quand même de toujours être celle que l'on montre du doigt ?

« Oh non. C'est plus drôle. Et très vivant. »

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA M.C. AMEX

PAR TELEPHONE 286-1200

101 Propriétés à vendre

LAVAL Val-de-Grâce, bungalow, rénové entièrement, à vendre ou échanger. 661-7719

VILLE MONT-ROYAL maison détachée. **FACE A UN PARC** demande 789.000 \$ 844-9443

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

STE-MARGUERITE Maison châteauesque, 3 ch.c., foyer, petit lac, 6,5 acres, source. 1.228-3521

105 Propriétés à louer

TERREBONNE Près toutes commodités. Bungalow neuf, 2 chambres, sous-sol semi-fini, 800 \$ Possibilité option d'achat. 952-2568

113 Propriétés à revenus à vendre

A 175 LOGEMENTS ouest, béton. **BENOIT RIVEST**, 594-6043. Re: Max Outremont cfr. 271-2131

118 Copropriétés à vendre

FULMUM 52, 2ème étage, tout rénove. 89.900 \$ 524-7868

118 Copropriétés à vendre

LAC BROME Manoir Inverness. Élégante copropriété de style loyaliste. Dans rare ensemble riverain. 1 100 pi.ca plus terrasse. 2 ch., 1 s., 2 bains. 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125.000 \$ Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

121 Condos à louer

ST-LAMBERT condo luxueux 3 1/2, spacieux. Bien éclairé, prés services. 625-5063, 466-1759

122 Condos à vendre

BROSSARD Condo 2 c.c., foyer, prés des services. 87.900 \$ Tel: 462-3754

BROSSARD bord de l'eau, 6ème étage, 4 1/2 ou à louer, occupation immédiate. 939-2592, 659-6702

CENTRE-VILLE condo 3 1/2, demi-sous-sol, bien éclairé, béton, foyer, 49.900 \$, 455-1175, 639-3676 (métro Bern)

122 Condos à vendre

ST-DONAT AUBAINE 70.000 \$ 819-424-5320

SUTTON Condos de luxe à partir de: 65.000 \$, 2 et 3 chambres, meuble ou non, 464-2100 ou 464-5127

125 Chalets à louer

MONT-STE-ANNE 600 pi. des montagnes, condo de luxe pour 2 personnes, foyer, bain tourbi, garage, disp. du 24 lev. au 15 mars. 418-657-5772

137 Maisons de campagne à louer

POINTE-AU-PIC Maison neuve, entièrement meublée, 2 chambres, vue panoramique sur le fleuve, de juin à oct. 2.000 \$/mois. 418-665-3063, 665-7446

141 Maisons de campagne à vendre

BORD DE L'EAU Laurentides, prés St-Jovite. Ski, golf, terrain 1 acre, maison, garage. 149.000 \$ 354-1307, 366-4590

149 Terrains à vendre

ATTENTION CONTRACTEURS ST-LIN, 300 terrains, 6500 pi.ca. 7995\$, infos non-incl. 478-4026, 477-6221

DOLLARD-DES-ORMEAUX 6 terrains, Tony 253-3322 ou 322-0578

FABREVILLE 2 terrains boisés, 7600 et 8824 p.c., secteur tranquille, résidence. 682-0922

160 App. et log. à louer

DUROCHER 3553 Très grand 1 1/2, chauffe, 385 \$. Plus stationnement 35 \$ s/d. Mois de février gratuit. Danie 987-3667, 598-0339.

OUTREMONT DUNLOP Haut duplex, 2 000 \$/mois. Libre 1er juillet. 731-6659.

PLATEAU MT-ROYAL magnifique 4 1/2, chauffe, eau chaude fournie, 5755 588-7145

SOUS-LOCATION 3 chambres à coucher, 3 étages, jardin, garage, entre Guy et Atwater. À voir! 933-6628

VAN HORNE prés métro, bas duplex, 6 1/2 s./sol, renové, chauffe, eau chaude, garage, jardin. Adultes préférés. Juillet. 733-8309

VILLERAY (7928 DE GASPE) 7 1/2, bas duplex, cave, boiseries, cour 700 \$, 1er mars. 388-6450

164 App. et log. à partager

N.D.G. 5 min. métro, 7 1/2 à partager meuble, parfait pour pied-à-terre pour professionnel. 944-1759

167 A louer hors frontières

A HALLANDALE Bord lac. Maison mobile, entièrement équipée, prés de la mer, golf. 6 personnes. 322-1644, soir.

CONDO HARBOR ISLAND 5 minutes de Miami Beach. Meuble à neuf, 2 lits doubles, piscine, court tennis, golf. 450 \$ U.S./semaine. 1-436-3549

MIAMI BEACH condo suite Collins et 155e prés de la mer, piscine privée, balcon, à louer avril. 642-3702, 386-2932

PARIS CENTRE loué 800\$, petit loft, aménagé, à partir d'avril. 735-2192

173 Maisons repos/retraite

RESIDENCE pour personnes âgées, nourriture première qualité, visites régulières du médecin, vue sur l'eau, grand salon avec foyer, 960, 5ème Avenue, le Bizard, contactez Benoit Martin au 696-6081 ou 944-8379

251 Bureaux à louer

4789 DES SOURCES PIERREFONDS 1800 pi.ca., 2e étage, chauffe, éclairé, libre imm. 684-5557

251 Bureaux à louer

750 - 15e AVENUE, P.A.T. Bail 5 ans (2 ans gratuits) 10 \$/pi.ca. Inf: 640-4192, 259-0825

A LOUER SPACIEUX BUREAUX Rue de la Montagne près Sherbrooke. Idéal pour bureaux ou lofts. Du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Monique. 844-3873

AHUNTSIC 202 SAUVÉ O. 2000 pi.ca., poss. d'agrandissement 4000 pi.ca., chauffage + climatisation incl., stationnement, 115 pi.ca. brut 384-0440

AHUNTSIC coin Sauvé/Christophe-Colomb, bureau 1000 pi.ca. aménagé, climatisé, chauffe, éclairé, 1500-\$/mois, 389-5956

BEAUBIEN - L'ANGELIER Bureaux pour toute profession ou autre commerce. Avec services. 253-2287, ANDRÉ ROY

CENTRE-VILLE 2055 PEEL SOUS-LOCATION 1 555 pi.ca., Bail jusqu'en février 1992. Toutes les offres seront considérées. 845-8781

COIN DE L'ACADIE ET CÔTE VERTU 1 000 à 20 000 pi.ca. Bureaux d'exécutifs. Service complet, grand espace de stationnement. Clé en main. Immédiat. 8.50 \$/pi.ca., App. 739-3641

DORVAL, espace de bureau à louer, belle vue golf et aéroport. 631-8148

LAVAL (BOUL. DES LAURENTIDES) Prés autoroute 440, 470 pi.ca. ou 800 pi.ca. Situé au r.-de-c. 668-6112

PRÉS AUTOUTROR DES LAURENTIDES ET METROPOLITAIN Bureau + entrepôt à sous-louer, 12 000 pi.ca., 2 005 le pi.ca. Appeler François ou Harry. 383-4442

RIVE-SUD, 5000 pi.ca., 45 le pi., 600 W. système d'alarme inclus, 632-4993. Possibilité espace de bureau

RUE SHERBROOKE (St-Denis) 2255 et + chauffe, éclairé, s/d'attente, idéal professionnels consultants. 287-1735

259 Espaces commerciaux à louer

A VENDRE - A LOUER Commercial, 3 000 pi.ca., nouvelle construct. Lajeunesse com Villery. 340-1020

CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL de 550 à 1600 pi.ca. d'espace à bureau sur René-Levesque. Prés métro, à partir de 135 le pi.ca. Mme Fortin 287-9103, soir 678-5483

ESPACE COMMERCIAL/INDUSTRIEL à louer, 2 800 pi.ca. Parc industriel Ville St-Laurent. M. Allard. 956-1936

L'ACADIE/CHABANEL emplacement exceptionnel, 12 000 pi.ca. pour bureaux ou commerces, subdivisible. Courtiers protégés. 332-5252

269 Propriétés commerciales

A LE GARDEUR, bâtisse commerciale 90 x 50 à vendre ou local 3000 pi.ca. à louer, 1000\$/mois, 591-2114, 355-1597

275 Locaux à louer

5460 CÔTE DES NEIGES EXCELLENT EMPLACEMENT Local pour magasin, 1 900 pi.ca. Libre imm. 331-4055

LOCAL COMMERCIAL pour boutique ou bureaux au centre-ville de St-Eustache. Contacter: 695-3741 ou 623-6378

283 Commerces à vendre

A BROMONT: boucherie personnalisée avec équipement complet, 2 ans d'utilisation, avec possibilité de louer local sur place. 1-534-1022

EXCLUSIF Boutique de décoration et access. de maison. Située en bordure du lac, dans l'ouest de l'île. 630-3788

351 Ameublements

A BAS PRIX: futons et matelas toutes gammes, meubles, étagères, grand choix. 3580, rue Notre-Dame O. 939-6155

MAGNIFIQUE CHEVAL Thoroughbred Hongre, 16 2 mains, 11 ans. 653-8646

365 Equip. de commerce

EQUIPEMENT salon de coiffure neuf et usagé. GUAY BEAUTÉ INC. 274-9991

383 Boits de foyer

BOIS DE CHAUFFAGE En gros seulement. 80% érable, 20% hêtre. Livraison rapide. J.M.J. TASSE INC. 439-1926

391 Antiquités

ANTIQUITES, brocante, collection, timbres, cartes postales, etc. **GRENIER ST-ANDRÉ**, 6631 St-André, Mtl. Ven. 12-21, sam-dim 10-17, 270-4916

399 Divers

COFFRE-FORT à vendre, dimensions 6 pi.ca. X 3 pi.ca. X 2 pi.ca. Bon prix. Appeler DON: 847-0410

510 Cours

ALCOOLISME, toxicomanie, anorexie, dépendance affective, dépression, désordre émotif et sexuel. 1 semaine suffit pour VIVRE SANS CHAÎNE enr. 433-7068

ANGLAIS - COURS PRIVÉS Par professeur anglophone diplômé, tous niveaux. 50 \$/2h. 937-7995

FRANÇAIS - LATIN - MATH Cours privés ou semi-privés, professeur qualifié, 277-2990

TUTEUR PRIVÉ en français et en anglais (langue maternelle ou seconde), adultes, enfants, disponible ap. 13h. 342-5035

551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491

DÉMÉNAGEMENT TOUTS GENRES SPECIALITE: PIANO ASSURANCES 955-9539

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

559 Entretien, réparations, rénovation

AAA A BAS PRIX Faisons tous genres de travaux et plomberie. 385-6616

ARMOIRES DE CUISINE, vanité et meubles sur mesure, bon prix. Comp. L.M. Enr. M. Loranger. 661-3248

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL Réparation toitures, aluminium, recouvrement ciment époxy, fissures de solage, planchers et trottoirs de béton, blocs, brique, pierre. Travaux garantis. M.P. BisMaçon Inc. 963-9891

SCULPTURES SUR BOIS Tous genres, meubles, décorations, statues, bustes. 388-0553

575 Garderies, gardiennes

CHERCHE femme responsable, affectueuse et parlant français pour garder petit garçon de 2 ans, à son domicile 523-9793

591 Occasions d'affaires

BISTRO-BAR restaurant, 50 places + terrasse, bon potentiel pour chef cuisinier autonome. Prix réduit. Christian Lafrance cfr. 449-4949, 652-5465

PARTEZ en commerce à bas prix, trophées, gravure, inventaire et machine. Message au 655-6017

PARTICIPATION À AGENCE DE VOYAGES, 6000 \$ entraînement fourni. 392-9282

VOUS avez de l'argent à placer? restaurant près de Joliette. Cause retraite. 1-889-2093, 756-2985

599 Offres de services professionnels

PIERRE DÉCARIE C.A. Comptable Agréé - Outremont 274-2749

PORTRAITS congrès, publicité, manages, studio mobile. IMAGO Photo. 845-3545

695 Automobiles à vendre

AUDI 90 1988, bleue marine, tout équipé, toit ouvrant, garantie 14 500 \$. 963-5054

BMW 524 TD, 1985, très bien entretenue, non-fumeur, vitres électriques, air climatisé, bleue acier. 11 000 \$. 655-7087

LABERGE, RENE

A Lachine, le 18 février 1991, est décédé René Laberge, 93 ans, ex-gérant et directeur des finances de Ville Lachine. Après sa retraite de Ville de Lachine, il fut à l'emploi de la firme Alexis Nhon. Époux de feu Ida Godin, il laisse dans le deuil ses enfants: Marcel (S.J.), Thérèse (Maurice Four-nel), Jean-Guy (Marcel Michaud), ses 8 petits-enfants, 1 arrière-petit-fils et 1 arrière-petite-fille. Exposé aux Salons Urgel Notre-Dame, Lachine. Funérailles vendredi le 22 février 1991 à 11 heures en l'église Ste-Françoise-Romaine et de là au cimetière de Lachine. Parents et amis sont priés d'assister sans au-tre invitation. S.V.P. payez fleurs. Don Fondation Pearl Har-ington serait apprécié. Fleures des visites: jeudi de 14 à 17 hres, 19 hres à 22 hres.

Augmentez vos chances de lutter contre l'ennemi numéro 1 au Canada

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1400, Montréal, Québec, H2Z 1V7. 871.1551 / 1-800-361-7650. Fax 871-1464

591 Occasions d'affaires

ANTIQUITES, brocante, collection, timbres, cartes postales, etc. **GRENIER ST-ANDRÉ**, 6631 St-André, Mtl. Ven. 12-21, sam-dim 10-17, 270-4916

399 Divers

COFFRE-FORT à vendre, dimensions 6 pi.ca. X 3 pi.ca. X 2 pi.ca. Bon prix. Appeler DON: 847-0410

510 Cours

ALCOOLISME, toxicomanie, anorexie, dépendance affective, dépression, désordre émotif et sexuel. 1 semaine suffit pour VIVRE SANS CHAÎNE enr. 433-7068

ANGLAIS - COURS PRIVÉS Par professeur anglophone diplômé, tous niveaux. 50 \$/2h. 937-7995

FRANÇAIS - LATIN - MATH Cours privés ou semi-privés, professeur qualifié, 277-2990

TUTEUR PRIVÉ en français et en anglais (langue maternelle ou seconde), adultes, enfants, disponible ap. 13h. 342-5035

551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491

DÉMÉNAGEMENT TOUTS GENRES SPECIALITE: PIANO ASSURANCES 955-9539

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

559 Entretien, réparations, rénovation

AAA A BAS PRIX Faisons tous genres de travaux et plomberie. 385-6616

ARMOIRES DE CUISINE, vanité et meubles sur mesure, bon prix. Comp. L.M. Enr. M. Loranger. 661-3248

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL Réparation toitures, aluminium, recouvrement ciment époxy, fissures de solage, planchers et trottoirs de béton, blocs, brique, pierre. Travaux garantis. M.P. BisMaçon Inc. 963-9891

SCULPTURES SUR BOIS Tous genres, meubles, décorations, statues, bustes. 388-0553

575 Garderies, gardiennes

CHERCHE femme responsable, affectueuse et parlant français pour garder petit garçon de 2 ans, à son domicile 523-9793

591 Occasions d'affaires

BISTRO-BAR restaurant, 50 places + terrasse, bon potentiel pour chef cuisinier autonome. Prix réduit. Christian Lafrance cfr. 449-4949, 652-5465

PARTEZ en commerce à bas prix, trophées, gravure, inventaire et machine. Message au 655-6017

PARTICIPATION À AGENCE DE VOYAGES, 6000 \$ entraînement fourni. 392-9282

VOUS avez de l'argent à placer? restaurant près de Joliette. Cause retraite. 1-889-2093, 756-2985

599 Offres de services professionnels

PIERRE DÉCARIE C.A. Comptable Agréé - Outremont 274-2749

PORTRAITS congrès, publicité, manages, studio mobile. IMAGO Photo. 845-3545

695 Automobiles à vendre

AUDI 90 1988, bleue marine, tout équipé, toit ouvrant, garantie 14 500 \$. 963-5054

BMW 524 TD, 1985, très bien entretenue, non-fumeur, vitres électriques, air climatisé, bleue acier. 11 000 \$. 655-7087

LABERGE, RENE

A Lachine, le 18 février 1991, est décédé René Laberge, 93 ans, ex-gérant et directeur des finances de Ville Lachine. Après sa retraite de Ville de Lachine, il fut à l'emploi de la firme Alexis Nhon. Époux de feu Ida Godin, il laisse dans le deuil ses enfants: Marcel (S.J.), Thérèse (Maurice Four-nel), Jean-Guy (Marcel Michaud), ses 8 petits-enfants, 1 arrière-petit-fils et 1 arrière-petite-fille. Exposé aux Salons Urgel Notre-Dame, Lachine. Funérailles vendredi le 22 février 1991 à 11 heures en l'église Ste-Françoise-Romaine et de là au cimetière de Lachine. Parents et amis sont priés d'assister sans au-tre invitation. S.V.P. payez fleurs. Don Fondation Pearl Har-ington serait apprécié. Fleures des visites: jeudi de 14 à 17 hres, 19 hres à 22 hres.

Augmentez vos chances de lutter contre l'ennemi numéro 1 au Canada

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1400, Montréal, Québec, H2Z 1V7. 871.1551 / 1-800-361-7650. Fax 871-1464

Le BODY SHOP

Ligne de soins pour le corps et les cheveux

Une occasion à ne pas rater pour votre âme et votre cœur

Le Body Shop Canada, cette chaîne nationale de magasins au succès bien établi qui se spécialise dans des produits de soins pour la peau et les cheveux s'inspirant d'ingrédients naturels et de coutumes traditionnelles, annonce avec plaisir qu'il accepte maintenant des demandes de franchise à Montréal et dans la région avoisinante.

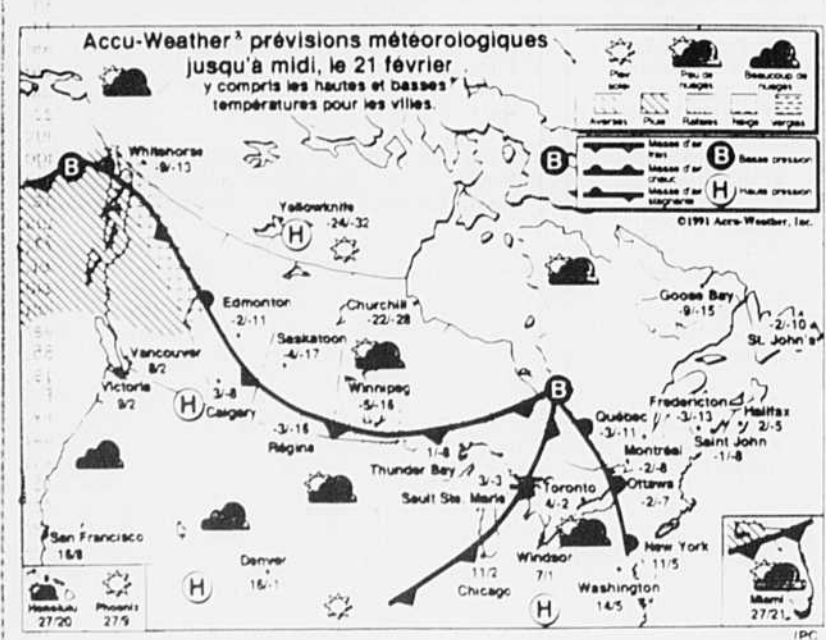
Une franchise du Body Shop est une affaire très profitable. Voilà une occasion unique de confier votre âme et votre cœur à une compagnie qui attache un grand prix à ses responsabilités, à l'honnêteté et à la communication. Les produits de haute qualité et tout à fait abordables du Body Shop sont fabriqués à partir de recettes séculaires, ne sont pas testés sur les animaux et sont vendus sans tapage, sans outrance.

Le Body Shop permet aux propriétaires, aux directeurs et au personnel de tenir leur engagement et de mettre en application leurs valeurs personnelles dans le cadre de leur travail. Le Body Shop, qui compte plus de 575 magasins dans 37 pays, dont 87 au Canada, est l'une des meilleures franchises disponibles.

Pour découvrir comment vous y prendre pour faire partie de la grande équipe du Body Shop, veuillez écrire au:

Service des franchises
Body Shop Canada • 15 Prince Andrew Place
Don Mills, Ontario • M3C 2H2

LA METEO



Situation générale: des vents viennent du sud et des nuages épaississent en provenance de l'ouest apportent un peu de neige sur la province de Québec. Les chutes de neige attendront les secteurs de l'est en soirée.

Derrière la faible neige, le dégagement sera très lent: les vents tourneront au nord-ouest et les températures baisseront sous les normales.

Sur la basse Côte-Nord, le scénario se déroulera environ six heures plus tard.

MONTRÉAL

Ennuagement suivi de chutes de neige dispersées, surtout en après-midi. Max. 0. Probabilité de précipitations: 40%. Demain: nuageux avec éclaircies et vent.

LEVER DU SOLEIL 6 h 46
COUCHER 17 h 29

QUÉBEC

Régions de l'Abitibi, Témiscamingue, faible neige passagère. Max. -2. Probabilité de précipitations: 90%. Demain: généralement nuageux et vent.

Régions de Gaspésie et Gouin: ennuagement suivi de faible neige passagère. Max. -2. Probabilité de précipitations: 80%. Demain: généralement nuageux.

Pontiac, Gatineau et Lièvre: Laurentides: ennuagement suivi de faible neige passagère. Max. -2. Probabilité de précipitations: 80%. Demain: généralement nuageux et vent.

Ottawa-Hull: ennuagement suivi de chutes de neige dispersées, surtout en après-midi. Max. 0. Probabilité

de précipitations: 40%. Demain: nuageux avec éclaircies et vent.

Trois-Rivières et Drummondville: Québec: Beauce: ennuagement suivi de chutes de neige dispersées en fin de journée. Max. -1. Probabilité de précipitations: 40%. Demain: généralement nuageux.

Estrie: nébulosité partielle en matinée. Nébulosité croissante par la suite. Max. 0. Probabilité de précipitations: 20%. Demain: généralement nuageux.

Lac St-Jean: ennuagement graduel suivi de faible neige passagère en fin de journée. Max. -1. Probabilité de précipitations: 50%. Demain: chutes de neige dispersées.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: nébulosité partielle en matinée. Nébulosité croissante par la suite. Max. -1. Demain: faible neige passagère.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc-de-la-Gaspésie: nébulosité partielle. Ennuagement en fin de journée. Max. -1. Demain: faible neige.

Gaspé et Parc Forillon: nébulosité partielle. Max. -1. Demain: faible neige.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensolaillé avec passages nuageux. Ennuagement en soirée. Max. -1. Demain: faible neige.

Basse Côte-Nord, secteur de Natashquan et à l'ouest: Anticosti: ensolaillé avec passages nuageux. Max. -1. Demain: faible neige.

Secteur à l'est de Natashquan: ensolaillé avec passages nuageux. Max. -1.0. Vents modérés. Demain: ennuagement.

Source: Environnement Canada

695 Automobiles à vendre

BMW 735i 1988. Occasion superbe 737-6666, 5055, rue Paré. Uptown Volvo.

HONDA PRELUDE Si '89 noire, aut., air, tout équipée, 10 000 km. 16 000 \$, négociable. 498-4585

JEEP Wagoneer Ltee, 1990. Comme neuve. 737-6666, 5055, rue Paré. Uptown Volvo.

MERCEDES 450 SL, noir, int. tan, 2 toits, 134 000 km, jamais vu l'hiver 29 000 \$ nego., 819-821-2485.

VOLVO 760, turbo, familiale, 1988. Faut voir! 737-6666, 5055, rue Paré. Uptown Volvo.

LES MOTS CROISES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 — Actinium. — Duper.

2 — Sa larve creuse le bois. — Plutonium.

3 — Habitant d'une oasis. — Langue du bec du hutois.

4 — Arbre malais. — Mi-néral argileux.

5 — Pluie. — Brun clair. — A moi.

6 — Champêtre. — Ar-brisseaux méditerranéens.

7 — Désassemblé. — Point du corps du cheval.

8 — A demi. — Compagnie. — Obtempéré.

9 — Mise. — Vase.

10 — Obtenir un succès. — Benêt.

11 — Saint. — Squelette. — Saint.

12 — Seul. — Elle s'expatrie.

4 — Rides. — Américium. — Estonien.

5 — Atoll. — Encerclement d'un pays.

6 — Être mythique. — Nickel. — Céans.

7 — Lien grammatical. — Officier de l'ancienne Rome.

8 — Douleur d'oreille. — Riche.

9 — Chants funèbres (Antiq. rom.). — Quelqu'un. — A lui.

10 — Celtium. — Affection d'origine syphilitique.

11 — De courte durée. — Armée.

12 — Voie. — Pièce de vaisselle.

Solution d'hier

1. MÉLANÉSIE 2. ANCIEN 3. MYCÈNE 4. ÉTOPIE 5. LAL 6. ANI 7. INULE 8. FEMME 9. ZONE 10. ÉPI 11. SCRU 12. RIX 13. IMPIETE

LABERGE, RENE

A Lachine, le 18 février 1991, est décédé René Laberge, 93 ans, ex-gérant et directeur des finances de Ville Lachine. Après sa retraite de Ville de Lachine, il fut à l'emploi de la firme Alexis Nhon. Époux de feu Ida Godin, il laisse dans le deuil ses enfants: Marcel (S.J.), Thérèse (Maurice Four-nel), Jean-Guy (Marcel Michaud), ses 8 petits-enfants, 1 arrière-petit-fils et 1 arrière-petite-fille. Exposé aux Salons Urgel Notre-Dame, Lachine. Funérailles vendredi le 22 février 1991 à 11 heures en l'église Ste-Françoise-Romaine et de là au cimetière de Lachine. Parents et amis sont priés d'assister sans au-tre invitation. S.V.P. payez fleurs. Don Fondation Pearl Har-ington serait apprécié. Fleures des visites: jeudi de 14 à 17 hres, 19 hres à 22 hres.

Augmentez vos chances de lutter contre l'ennemi numéro 1 au Canada

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1400, Montréal, Québec, H2Z 1V7. 871.1551 / 1-800-361-7650. Fax 871-1464

AVIS PUBLICS

VENTES
EN
JUSTICEConditions et
renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-00039-900. J.C. BÉRAUD INC. Partie demanderesse, -vs- GUSEPPE ARCORELLI. Partie défenderesse. -AVIS LEGAL.- Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice. Le 5 mars 1991 à 10h30 au no 1160, St-Jean, Dorval. Les dits biens consistent en: 1 bureau de travail, 1 lecteur à cassette, 1 piano Oshawa, 1 répondeur, 1 téléviseur couleur RCA, fauteuils, tables, 1 petite armoire, 1 radio télévision RCA, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THÉROUX, huissier. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 186 rue St-Joseph, C.P. 454, Joliette (Québec) J6E 3Z9. Joliette ce 13 février 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-00185-955. CAROL LEGAULT, Partie demanderesse, -vs- MONETTE LAVOIE, Partie défenderesse. -AVIS LEGAL.- Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice. Le 5 mars 1991 à 10h30, au no 1323, des Laurentides, Lac la Plante, La Plante. Les dits biens consistent en: 1 single Caprice, cage en acier et base. Le 5 mars 1991 à 14h30 au 1125 A Ste-Marie Nord, Mascouche. 1 outeure exotique et cage à chien Bergerie. 1 téléviseur couleur Toshiba, 1 automobile Ford Tempo 1986. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, huissier. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 186 rue St-Joseph, C.P. 454, Joliette (Québec) J6E 3Z9. Joliette ce 13 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- SOPHIE JOURDAIN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 13h00 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 330 Place du Triumphant, #102, en la cité Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Hyundai Stellar portant la plaque CSF 742, n° KM15F3H129234. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-40019-912. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ELAINE VIGIER, -et- JACQUES BEAULIEU, -et- LE CURÉ DE LA PAROISSE DE ST-CÉCILE DU BIC, -et- LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE RI-MOUSKI, ASSIGNATION. ORDRE est donné à JACQUES BEAULIEU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de JACQUES BEAULIEU. Lieu: MONTREAL. Date: 13 février 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-00185-955. CAROL LEGAULT, Partie demanderesse, -vs- MONETTE LAVOIE, Partie défenderesse. -AVIS LEGAL.- Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice. Le 5 mars 1991 à 10h30 au no 1160, St-Jean, Dorval. Les dits biens consistent en: 1 bureau de travail, 1 lecteur à cassette, 1 piano Oshawa, 1 répondeur, 1 téléviseur couleur RCA, fauteuils, tables, 1 petite armoire, 1 radio télévision RCA, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THÉROUX, huissier. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 186 rue St-Joseph, C.P. 454, Joliette (Québec) J6E 3Z9. Joliette ce 13 février 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-00147-907. CHARLES GODFREIND INC. Partie demanderesse -vs- DENISE CHARBONNEAU, Partie défenderesse. -AVIS LEGAL.- Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice. Le 5 mars 1991 à 10h30 au no 1160, St-Jean, Dorval. Les dits biens consistent en: 1 téléviseur couleur 20 pouces Hitachi, 1 vidéo VHS Mitsubishi, colonnes de son Fisher, 1 four micro-ondes Sharp. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THÉROUX, huissier. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 186 rue St-Joseph, C.P. 454, Joliette (Québec) J6E 3Z9. Joliette ce 13 février 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-03395-898. AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demanderesse, -vs- JACQUES BÉRAUD, défenderesse. Le 5 mars 1991 à 10h30 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 910, avenue Laplante, en la cité de Champlain, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque New York Chrysler DZG-817, 1 camion de marque Ram Dodge, F82-147, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN MARTINBAULT, huissier, 647-6400. PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT HUISSIERS, Montréal, le 19 février 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-00168-901. LES HEBDOES TELÉMEDIA INC. Partie demanderesse -vs- SERVICE FINANCIER R.A.S. INC. (SOCIÉTÉ NATIONALE DE LOCATION ENR) ET AUBRIE ROY, Parties défenderesses. -AVIS LEGAL.- Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice. Le 5 mars 1991 à 10h30, au no 554, Lafontaine app 2, Repentigny. Les dits biens consistent en: 1 table de cuisine, 5 meubres, 1 unité murale, 1 vidéo Beta Sanyo, 2 vidéos VHS Toshiba, 1 téléviseur couleur Emerson, 1 téléviseur couleur, 1 système de son Toshiba et accessoires, 1 téléviseur Prosonic. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, huissier. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 186 rue St-Joseph, C.P. 454, Joliette (Québec) J6E 3Z9. Joliette ce 13 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- SOPHIE JOURDAIN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 13h00 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 330 Place du Triumphant, #102, en la cité Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Hyundai Stellar portant la plaque CSF 742, n° KM15F3H129234. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-40019-912. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ELAINE VIGIER, -et- JACQUES BEAULIEU, -et- LE CURÉ DE LA PAROISSE DE ST-CÉCILE DU BIC, -et- LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE RI-MOUSKI, ASSIGNATION. ORDRE est donné à JACQUES BEAULIEU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de JACQUES BEAULIEU. Lieu: MONTREAL. Date: 13 février 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-04172-908. COOP HABITATION LES DYNAMIQUES, demanderesse, -vs- ANNE-MARIE LAROCHELLE, défenderesse. Le 5 mars 1991 à 10h30 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 525 Marie-Jodan, app 4, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Fisher, 1 téléviseur Viking, 1 vidéo Hitachi. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT PRÉVOST, huissier, 376-8700. Montréal, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-40079. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- ANDRÉ PAQUET LAROCHE, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 5506 CHAMBERLAIN, en la cité Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chevrolet Corsica portant le numéro de plaque BNL 500, n°: IG1T51G2-LY10609. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-07728-902. DORFIN PAPER PRODUCTS (QUE) LTD. demanderesse, -vs- LA BOULANGERIE CACHÉRIE HOME MADE 1981 INC. défenderesse. Le 5 mars 1991 à 10h30 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 915, rue Québec, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chevrolet Corsica portant le numéro de plaque BNL 500, n°: IG1T51G2-LY10609. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02268-908. AGENCE EN DOUANE UNITED LTD. demanderesse, -vs- JOSEPH ROUBICEZ (J.R. IMPORT), défendeur. Le 5 mars 1991 à 10h30 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 345, rue Graham #5, en la cité de Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Toshiba, 1 téléviseur de marque RCA, 1 piano en bois Yamaha avec banc, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier, 647-6400. PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT HUISSIERS, Montréal, le 19 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- RAPPEL, MICHAEL DEAN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 581 Taschereau, en la cité Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan 240SX, n° plaque: NPA 105, n°: JN1H36S91.W102283. Conditions: ARGENT COMPTANT. MACQUES TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-00185-955. CAROL LEGAULT, Partie demanderesse, -vs- MONETTE LAVOIE, Partie défenderesse. -AVIS LEGAL.- Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice. Le 5 mars 1991 à 10h30 au no 1160, St-Jean, Dorval. Les dits biens consistent en: 1 bureau de travail, 1 lecteur à cassette, 1 piano Oshawa, 1 répondeur, 1 téléviseur couleur RCA, fauteuils, tables, 1 petite armoire, 1 radio télévision RCA, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THÉROUX, huissier. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 186 rue St-Joseph, C.P. 454, Joliette (Québec) J6E 3Z9. Joliette ce 13 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-07728-902. DORFIN PAPER PRODUCTS (QUE) LTD. demanderesse, -vs- LA BOULANGERIE CACHÉRIE HOME MADE 1981 INC. défenderesse. Le 5 mars 1991 à 10h30 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 915, rue Québec, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chevrolet Corsica portant le numéro de plaque BNL 500, n°: IG1T51G2-LY10609. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-00023-906. COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- 132-884 CANADA INC. CONSTRUCTION J.C. ENR. Partie défenderesse. -AVIS LEGAL.- Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice. Le 5 mars 1991 à 12h30 au no 4549, De Médouze, Terrebonne. Les dits biens consistent en: 1 automobile Mercury Cougar XR7, bureaux de travail, 1 répondeur téléphonique, 1 classeur 4 tiroirs, 1 paymaster, 1 calculatrice Canon PD-B. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, huissier. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 186 rue St-Joseph, C.P. 454, Joliette (Québec) J6E 3Z9. Joliette ce 13 février 1991.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 février 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Service Remco, Inc./Remco Service Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Lévis, le 13 février 1991, sous le numéro 352112. Le 13ème jour de février 1991. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 février 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Service Remco, Inc./Remco Service Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Lévis, le 13 février 1991, sous le numéro 352112. Le 13ème jour de février 1991. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- RAPPEL, MICHAEL DEAN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 581 Taschereau, en la cité Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan 240SX, n° plaque: NPA 105, n°: JN1H36S91.W102283. Conditions: ARGENT COMPTANT. MACQUES TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- RAPPEL, MICHAEL DEAN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 581 Taschereau, en la cité Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan 240SX, n° plaque: NPA 105, n°: JN1H36S91.W102283. Conditions: ARGENT COMPTANT. MACQUES TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- RAPPEL, MICHAEL DEAN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 581 Taschereau, en la cité Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan 240SX, n° plaque: NPA 105, n°: JN1H36S91.W102283. Conditions: ARGENT COMPTANT. MACQUES TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- RAPPEL, MICHAEL DEAN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 581 Taschereau, en la cité Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan 240SX, n° plaque: NPA 105, n°: JN1H36S91.W102283. Conditions: ARGENT COMPTANT. MACQUES TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- RAPPEL, MICHAEL DEAN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 581 Taschereau, en la cité Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan 240SX, n° plaque: NPA 105, n°: JN1H36S91.W102283. Conditions: ARGENT COMPTANT. MACQUES TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL, PALE, NO: 90-38907. LA VILLE DE SAINT-LAMBERT, demanderesse, -vs- RAPPEL, MICHAEL DEAN, défenderesse. Le 4 mars 1991, à 12h30 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 581 Taschereau, en la cité Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan 240SX, n° plaque: NPA 105, n°: JN1H36S91.W102283. Conditions: ARGENT COMPTANT. MACQUES TURGEON, huissier, 466-2828. GRENIER, POISSANT, ET ASS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 18 février 1991.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 janvier 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOODES CASI INC. CASI FASHIONS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 12 février 1991, sous le numéro 4359504. Le 14ème jour de février 1991. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 janvier 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES TEXTILES TAN-TEX INC./TAN-TEXTILES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 12 février 1991, sous le numéro 4359505. Le 14ème jour de février 1991. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 décembre 1990 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2322-8992 QUEBEC INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ET LA RAISON SOCIALES DE ENTREPRISE J.M.O. ET/OU J.M.O. ENTREPRISES a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 6 février 1991, sous le numéro 4358118. Le 12ème jour de février 1991. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-04299-902. COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. HYDRO-QUEBEC, Requérante, -et- FREDERIC JEANBART, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Frédéric Jeanbart de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de Frédéric Jeanbart. Lieu: Montréal. Date: 12 février 1991. MICHEL MARTIN, P.A. MES LEGAULT, HURTEL, avocats a/s Me Louis Legault 75 boul. René-Lévesque O. Montréal, Qc. H1Z 1A4. Tél: 289-3574.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000102-911. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000102-911. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000102-911. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000102-911. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000102-911. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000102-911. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000102-911. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

Prenez avis que le requérant SERGE BASTIEN, domicilié au 8623, rue Saint-Dominique à Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de SERGE PERUGINO. Montréal, le 8 février 1991. BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA. Procureur du requérant.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02738-910. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST, Partie demanderesse, -et- GHEORGHE PIJAE ET AL., Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à George Pijae et à 145071 Canada Inc. et Dame Tudora Babu Pijae, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été remise au greffe à l'intention de Gheorghe Pijae -et- 145071 Canada Inc. -et- Dame Tudora Babu Pijae. Lieu: MONTREAL. Date: 19 février 1991. GILBERT CHAPADOS, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, NO: 760-05-000101-913. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requérante, -et- RICHARD TREMBLAY IN TRUST, Intimé, -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHATEAUQUAY, Mis en cause. AVIS. A: RICHARD TREMBLAY IN TRUST. Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Beauharnois, au 180, rue Salaberry, Valleyfield, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil. A moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour à votre intention. Lieu: Valleyfield. Date: 11 février 1991. Protonotaire-adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02737-912. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST, Partie demanderesse, -et- GHEORGHE PIJAE ET AL., Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à George Pijae et à 145071 Canada Inc. et Dame Tudora Babu Pijae, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été remise au greffe à l'intention de Gheorghe Pijae -et- 145071 Canada Inc. -et- Dame Tudora Babu Pijae. Lieu: MONTREAL. Date: 19 février 1991. GILBERT CHAPADOS, P.A.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La crise du Golfe et l'avenir de l'ordre mondial

Bernard Wood

Extrait de l'allocution prononcée le 18 février par le directeur général de l'Institut pour la paix et la sécurité internationales devant le Club Rotary de Rimouski

NOUS avons tous constaté que, quand la collectivité internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité de l'ONU, se trouve en présence d'une agression pure et simple et qu'elle se tourne alors vers des mécanismes de l'ONU qui n'ont pas servi depuis très longtemps, un processus de maintien de l'ordre ayant du mordant se met en branle. À l'avant-dernière étape de ce cheminement vers le recours à la force militaire, soit celle de l'imposition et de la mise en application de sanctions non militaires, beaucoup percevaient celles-ci comme étant des mesures « douces » par rapport à une action militaire.

Il importe de reconnaître que des sanctions globales correspondent en fait à des mesures coercitives, qu'il n'y a qu'un pas entre elles et la guerre, et qu'elles visent à faire mal, souvent sans distinguer entre le coupable et l'innocent. Pour ce qui est d'influer sur le comportement du violateur, l'effet de ces formes de contrainte n'est pas nécessairement très différent de celui de la menace militaire ou du recours à la force armée.

Les sanctions et la guerre

On pourrait certes faire valoir que les sanctions non militaires auraient dû être appliquées plus longtemps (les renseignements recueillis auprès de la CIA et d'autres sources confirment que l'Irak aurait avec le temps subi de lourds dommages, mais on ne cite habituellement pas le reste de l'analyse de la CIA : il est peu probable que les sanctions non militaires auraient obligé l'invasisseur à quitter le Koweït, mais il y avait lieu de continuer à les appliquer afin d'affaiblir l'appareil militaire irakien et de raccourcir la guerre, qui était inévitable).

Personne n'aurait pu garantir la réussite des sanctions non militaires ni qu'elles n'auraient pas été enfreintes ou que la coalition ne se serait pas fractionnée avec le temps. Il fallait donc prendre une décision, pour le meilleur ou pour le pire, et elle fut rendue principalement sous la gouverne du Conseil de sécurité de l'ONU par ceux qui avaient le plus contribué à contrer l'agression.

Un argument contre la riposte face à l'Irak, considérée comme une mise à l'épreuve de l'ordre international, repose sur l'affirmation que c'était là une réaction unilatérale et non multilatérale, et qu'en fait ce sont les États-Unis et non l'ONU qui ont agi comme l'on sait. De nombreux critiques rappellent les interventions unilatérales américaines du passé pour dénoncer ce dernier geste de Washington, mais ils taisent les différences frappantes existant au chapitre des intérêts multilatéraux en jeu ainsi que les démarches multilatérales faites par le gouver-



Le 29 novembre 1990, les membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont voté en faveur de la résolution autorisant l'emploi de la force si les troupes irakiennes ne sont pas retirées du Koweït le 15 janvier 1991.

nement américain.

L'objectif du monde, et plus particulièrement du Canada, doit être de veiller de toutes les façons possibles à ce que les États-Unis respectent les cadres multilatéraux et se préoccupent toujours de soutenir l'ONU et le droit international. L'objectif est élevé, mais clair : rendre impensable dans l'avenir le minage des ports nicaraguayens, ou l'invasion de la Grenade, ou même celle de Panama.

Permettez-moi de souligner qu'à mon avis, et c'est là une opinion non partisane postérieure au débat qui a eu lieu à la Chambre des communes, le caractère multilatéral et la teneur multilatérale légitime de cette mesure adoptée en vertu de la Charte de l'ONU sont beaucoup plus marqués qu'à l'époque de la guerre de Corée. La semaine dernière, M. Perez de Cuellar a souligné à juste titre que la conduite de la guerre ne relève pas de l'ONU en tant que telle, mais que cette guerre avait indubitablement l'autorisation légale. Il convient aussi de noter qu'aucune sanction non militaire ne fut prise par suite de l'agression commise contre la Corée du Sud.

J'affirme que, même au milieu de cette crise, le moment est venu pour notre gouvernement d'exhorter les Nations unies à mettre en oeuvre les autres mesures prévues dans la Charte. Il convient d'établir le Comité d'état-major et de constituer la force permanente pour les cas d'agression très peu nombreux où il sera possible d'appliquer les dispositions du Chapitre VII. Diverses instances au gouvernement et dans d'autres milieux désapprouvent mon

idée, mais je crois que la confusion et la controverse existant actuellement au sujet du rôle de l'ONU militent en ma faveur.

À l'intérieur comme à l'extérieur du Conseil de sécurité, le Canada a joué un rôle primordial en s'efforçant de garder une petite marge pour une éventuelle solution diplomatique avant le 15 janvier. Il pourra continuer sur la même voie dans le cadre des efforts visant à mettre fin

Le moment est venu d'établir le Comité d'état-major de l'ONU et de constituer la force permanente pour les cas d'agression

aux hostilités. Il se peut d'ailleurs qu'il participe, dans une certaine mesure, aux opérations de transition et de maintien de la paix, et qu'il aide à planifier et à promouvoir la coopération et la sécurité dans la région.

Si nous commençons, avec d'autres, à énoncer nos objectifs pour la paix, nous devons nous montrer encore plus clairs quant à nos objectifs de guerre et, par conséquent, préciser quand et comment un terme peut être mis au conflit actuel. Les résolutions de l'ONU ont autorisé les États membres coopérant avec le gouvernement du Koweït à « employer tous les moyens nécessaires »

pour assurer le « retrait immédiat et inconditionnel » des forces irakiennes et pour « restaurer la paix et la sécurité internationales dans la région ». Ces objectifs, et notamment le dernier énoncé, laissent à la coalition une grande latitude pour ce qui est de la poursuite de ses actions militaires, mais ils ne lui donnent pas carte blanche.

D'après les renseignements que nous avons pu glaner, voici l'interprétation donnée au mandat : il autorise des attaques contre tout type de cibles, infrastructures, postes de commandement et de contrôle et installations industrielles irakiennes à caractère militaire. Il est évident que l'on dénombre aussi de nombreuses victimes civiles, bien que comparé aux dernières décennies, la coalition semble s'être scrupuleusement efforcée, avec succès malgré l'ampleur de l'opération, d'épargner les populations civiles.

Les bombardements actuels font infiniment moins de victimes des deux côtés que ne le ferait une offensive terrestre. Je continue d'espérer qu'une « pause » soit possible afin d'encourager les Irakiens à se retirer avant que l'on doive lancer une bataille terrestre qui se solderait par un carnage.

Je ne crois pas que la coalition veuille occuper ou démanteler l'Irak, ou qu'à ce stade, l'élimination du régime agresseur soit un objectif arrêté de la guerre. Si Saddam Hussein décidait d'intensifier ses attaques contre Israël pour pousser ce pays à entrer dans le conflit, ou d'utiliser à nouveau des armes chimiques, en violation de la Convention de Genève, la coalition élargirait ses ob-

jectifs présents et de l'après-conflit pour y inclure l'élimination du régime irakien.

Je ne pense pas que l'on recourra aux armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, et je suis convaincu que, pour des raisons à la fois morales, juridiques et politiques, la coalition s'efforcera, plus que dans un autre conflit de l'histoire, de limiter au minimum le nombre des victimes de part et d'autre.

Il reste vrai que ce conflit serait le plus facile à arrêter de l'histoire. Il suffirait, même maintenant, que Saddam Hussein annonce et entame un retrait important de ses troupes installées au Koweït pour que la coalition soit obligée de suspendre ses actions contre l'Irak. Les cyniques en douteront peut-être, mais je souhaite ardemment qu'il nous mette aujourd'hui au défi de le faire.

Enfin, j'en reviens au problème de nos objectifs pour l'ordre mondial. En décembre, j'ai intitulé ma déclaration annuelle sur les questions de paix et de sécurité « Le nouvel ordre mondial : deux poids, deux mesures ? ». J'y affirmais avec force que nous perdriions cette occasion unique d'établir un « nouvel ordre mondial » à moins que tous, dans les pays riches, nous finissions par accepter de remplir certaines obligations d'une portée considérable.

Quel « ordre international » ?

Il est nécessaire d'analyser ce que nous entendons par « ordre international », par « ordre mondial » et par « ordre humain » et de reconnaître que seules sont en jeu désormais les normes les plus minimes de l'ordre international. Dans cette crise, nous essayons de protéger un ensemble toujours fragile de lois et de pratiques interétatiques qui commencent par le principe de la non-acquisition de territoires par la force.

Toutefois, il y a aussi des questions plus vastes concernant l'ordre mondial auxquelles nous ne pouvons échapper et que nous ne pouvons remettre à plus tard à ce moment de l'histoire. En une ère de communications globales, la division de l'humanité entre un quart de privilégiés et trois quarts de déshérités ne peut durer plus longtemps. La fin de la Guerre froide fait disparaître la dernière grande excuse derrière laquelle les riches s'abritaient pour justifier leur inattention et leur négligence.

Le système international et l'Occident notamment disposent, à mon sens, d'assez peu de temps pour commencer à s'occuper sérieusement de ce désordre humain et pour que l'on remarque qu'ils le font.

À bien des égards, ce n'est pas dans le maintien de la paix et de la sécurité mais dans d'autres domaines que les critères moraux et politiques régissant l'ordre occidental résistent le moins aux accusations de pharisaïsme. Ainsi, la pauvreté, le protectionnisme, le partage des coûts environnementaux et l'aliénement de la dette seront des secteurs révélateurs.

Changez de sujet !

RÉPLIQUE

Brigitte Lacasse

L'auteur est âgé de 24 ans. Il répond ici à l'éditorial d'Albert Juneau, intitulé La plaie du chômage, paru dans LE DEVOIR du mercredi 13 février

POURQUOI tant de chômeurs ? Pourquoi un manque si grand de ressources dans les secteurs dits de « pointe » ? C'est peut-être qu'on en a marre de la technologie, de l'aérospatial, du marketing et de l'économie, comme seul choix d'avenir possible. Dites-moi pourquoi les secteurs du communautaire, de l'éducation et des arts ne sont pas des secteurs de pointe, alors qu'on dénote un accroissement de la violence, une uniformité dans les médias, un malaise dans la qualité de l'éducation, et j'en passe ?

Peut-être que cette carence de main-d'oeuvre dans ces dits secteurs de pointe, est-elle simplement le reflet des valeurs des jeunes. On crie alerte au chômage, on parle haut et fort d'une crise économique, mais à quand le moment où on parlera d'une crise de société ?

La pollution anéantit sous nos yeux notre planète, mais on continue à parler de relance économique par le développement des secteurs de pointe. Quels sont-ils ces secteurs au juste ? Ce sont des secteurs mouvants où la « pointe » change selon l'heure. Si nos portefeuilles publics semblent vides lorsque l'éducation, la santé et les arts revendiquent plus d'argent, c'est que la priorité est ailleurs. Pourtant, une société où la santé, l'éducation et l'âme passent au second rang, est une société en voie de disparition.

Non, ce n'est pas une crise économique que nous vivons, mais bien une crise de société où le système de valeurs semble avoir été inversé.

Alors que les jeunes refusent l'orientation technologique et économique que l'on veut leur imposer, plusieurs s'enlissent, contre leur gré mais par respect pour leurs valeurs, dans le cercle vicieux de « chômage article 25 », « b.s.-p.d.e. ». Il serait peut-être temps de prendre conscience de cette réalité et de demander aux jeunes ce qu'ils veulent de notre société. Une société, où la haute technologie militaire ne serait peut-être pas tant valorisée. C'est à travers une politique basée uniquement sur l'économie qu'on est venu à établir la valeur des gens selon leur rentabilité et non leur qualité.

S'il vous plaît, changez de sujet ! Le chômage, les crises, l'économie, « y en a marre ». Ouvrez grands les yeux et les oreilles et allez voir ce que les jeunes construisent avec si peu de moyens. Si nos informateurs, nos politiciens, nos économistes, nos scientifiques et tous les autres du même apanage en faisaient autant avec des moyens aussi réduits, et si les choix qui s'imposent étaient pris en considération, il y a longtemps qu'on aurait trouvé des solutions à cette « plaie du chômage » comme vous le dites.

Quels pouvoirs pour le Québec ?

Franci Roche

L'auteur est membre du Parti libéral du Québec dans la circonscription de Jean Talon, à Québec

LE RÉCENT rapport (Allaire) déposé par le Parti libéral du Québec propose que le parti adopte une nouvelle position constitutionnelle, et il comporte bien des choses dont les Québécois, tout comme les Canadiens, peuvent se réjouir (mis à part le baratin qu'on peut y déceler).

Mais limitons-nous aux points positifs du rapport. On y reconnaît que le Québec a incontestablement profité du fédéralisme canadien. Les Québécois jouissent de l'un des standards de vie les plus élevés du monde, d'un système de services sociaux et de santé très généreux ainsi que de la liberté quant à leurs perspectives d'avenir. De plus, comme ils font partie de l'État canadien, ils jouissent ainsi du profil international du Canada.

Une structure plus efficace

Cependant, comme le rapport l'indique clairement, le fédéralisme canadien aurait tout au moins besoin d'être mis au point de façon substantielle pour que les Québécois et les Canadiens puissent se réaliser sur les plans économique, social ou culturel.

L'un des principaux objectifs du rapport porte sur la recommandation d'une structure constitutionnelle plus efficace pour favoriser plus avant le développement et l'intégration de l'économie canadienne. Le rapport reconnaît non seulement la

nécessité de préserver l'entité économique actuelle, mais aussi d'abattre les obstacles interprovinciaux qui nuisent encore aux échanges. Il propose sans équivoque le libre mouvement des produits, de la main-d'oeuvre et des capitaux.

Le rapport préconise aussi la remise en question du rôle que joue la Banque du Canada, et il recommande une participation accrue des régions du Canada dans l'établissement d'une politique monétaire. Cette recommandation devrait être appuyée par les autres régions du Canada qui se sentent lésées par les taux d'intérêt que la Banque maintient à un niveau perpétuellement élevé.

Le deuxième objectif, c'est le désir d'assurer l'autonomie politique du Québec, ce qui revient essentiellement à préconiser que soit réexaminé le partage constitutionnel des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Dans son état actuel, la Constitution canadienne ne permet plus d'éviter « tout conflit de juridiction et d'autorité » comme le prétendait John A. Macdonald lors des débats sur la Confédération. Peut-être n'a-t-elle d'ailleurs jamais permis de les éviter. Le Québec a, en fait, rendu service à tous les Canadiens en obligeant tout le monde à réexaminer de près la forme actuelle de la répartition des pouvoirs qui remonte à 123 ans.

Le problème prépondérant serait le chevauchement des compétences entre les deux paliers de gouvernement. Il en résulte parfois un fédéralisme qui fait preuve de créativité. Que l'on songe, par exemple, au ré-

gime d'assurance-maladie actuel dont tous les Canadiens sont fiers et qui a vu le jour en Saskatchewan, bien que le gouvernement fédéral en assure une certaine uniformité de base pour l'ensemble du pays.

Par contre, le chevauchement des compétences peut tout aussi bien se traduire par un gouvernement inefficace, un dédoublement coûteux des tâches et une tendance chez le gouvernement à blâmer l'autre palier de

Pourquoi l'air et l'eau seraient-ils plus propres au Québec si l'environnement relevait exclusivement des provinces

son inaction ou, comme c'est plus souvent le cas, à le blâmer de son inefficacité.

Par contre, plusieurs parties du rapport traitant de ce sujet demandent à être élucidées. Ainsi, le rapport suppose que les Québécois seront mieux servis si le gouvernement provincial détient toute responsabilité dans bon nombre de champs de compétences dont la plupart faisaient jusqu'ici l'objet de responsabilités partagées avec Ottawa. Il convient d'examiner en détail cette liste de pouvoirs exclusifs recommandés pour le Québec et les autres provinces.

On pourrait, par exemple, alléguer non sans fondement que l'assurance-chômage devrait relever du gouvernement provincial, étant donné son étroite relation avec le domaine de l'éducation. Le développement régional n'aurait-il pas lieu de façon plus efficace s'il relevait, lui aussi, du gouvernement provincial ? Mais comme plusieurs exposés présentés à la Commission Bélanger-Campeau par des municipalités l'ont souligné, cette efficacité serait nul doute encore plus grande si l'on pouvait obtenir une participation accrue de la part des autorités locales ou municipales. Car, pour le pêcheur de Gaspé ou le mineur de Noranda, Québec n'est pas plus près qu'Ottawa.

Mais pourquoi les fermiers du Québec (ainsi que le consommateur et le contribuable québécois) auraient-ils intérêt à ce que l'agriculture relève exclusivement du gouvernement provincial au lieu de constituer un champ de compétence partagé ? Les producteurs laitiers du Québec bénéficient d'un contingentement de l'ordre de 48 % de la production laitière pour l'ensemble du Canada. Ils ne pourraient jamais conserver une telle part du marché sans l'aide du gouvernement fédéral.

Pourquoi l'air et l'eau seraient-ils plus propres au Québec si l'environnement relevait exclusivement du gouvernement provincial ? Et pourquoi la culture devrait-elle relever exclusivement de la compétence du Québec puisque les gouvernements successifs au Québec (autant le Parti libéral que le Parti québécois) n'arrivent pas à respecter leurs engagements (ne serait-ce que mini-

maux) envers les arts depuis « la révolution tranquille », comme le disait récemment Lise Bissonnette, éditrice du journal *Le Devoir* ? Les artistes du Québec seraient-ils vraiment en meilleure posture sans l'aide du gouvernement fédéral qui consacre 40 % des ressources fédérales réservées à l'industrie du film et de la télévision à la seule province de Québec, bien que la population de cette dernière ne représente que 25 % de l'ensemble du Canada ?

Des ententes de réciprocité

Le rapport admet qu'il devrait y avoir des ententes de réciprocité entre les provinces concernant plusieurs de ces nouvelles sphères de compétence provinciale. Mais cette approche s'accompagne d'au moins deux désavantages. Pour commencer, il en résultera, du fait même, un degré de dédoublement accru des efforts des gouvernements provinciaux. Ainsi, il n'y aurait plus une même politique et une seule compétence administrative pour un secteur d'activité donné au niveau national mais plutôt dix politiques et dix compétences administratives d'un bout à l'autre du pays. Cette solution ne peut être que défavorable au contribuable canadien.

Deuxièmement, chacun pourrait être tenté de ne pas jouer « franc jeu ». Prenons la question de l'environnement. Si les dix provinces détenaient un droit de regard exclusif sur l'environnement, l'une ou l'autre pourrait souhaiter établir une réglementation moins stricte que celle des provinces voisines afin d'attirer les investisseurs.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Josée Boileau, François Brousseau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Guy Ferland, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier (photographe), Louis-G. L'Heureux, Caroline Monpé, Bernard Morier, Isabelle Piché, Clément Trudel, à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrovski, à l'information économique : Robert Durrassac, Jean-Pierre Legault, Serge Triffault, Claude Turcotte, à l'information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Jean-Pierre Proulx (éducation, religions), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle (clavistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Christine Guillet (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION : Gilles Park (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ : Jacqueline Avri, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guéreau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Tur-

geon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Isabelle Baril, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Michelle Allie (directrice), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, LES ANNONCES CLASSÉES Marie-Hélène Alarie, Marion Blanchette, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Christiane Vaillant, LA SOLICITATION TÉLÉPHONIQUE Yves Williams, Patrick Kozan (coordonnateurs), Patrick Salles, Micheline Ruelland, Louise Paquette, Raymond Paquin, Jean-Marc Ste-Marie, Françoise Coulombe, Jean-François Lapointe, LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Compex Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.